

Comité Régional Installation- Transmission Bourgogne- Franche-Comté

1



Sommaire

1. Le CRIT et ses modalités de fonctionnement
2. Les chiffres de l'installation-transmission : évolutions de l'installation et de la transmission en agriculture, aidée ou pas
3. Le nouveau dispositif FSA
4. La phase test en BFC : 71 et 21 territoires pilotes
 - **Echanges avec les partenaires**
5. Présentation du cahier des charges d'agrément des structures de niveau 2
 - **Echanges avec les partenaires**
6. Le calendrier FSA de la fin d'année

Le CRIT et ses modalités de fonctionnement

Composition et rôles

CRIT

Co-présidence
Préfète de région + Président du
Conseil Régional

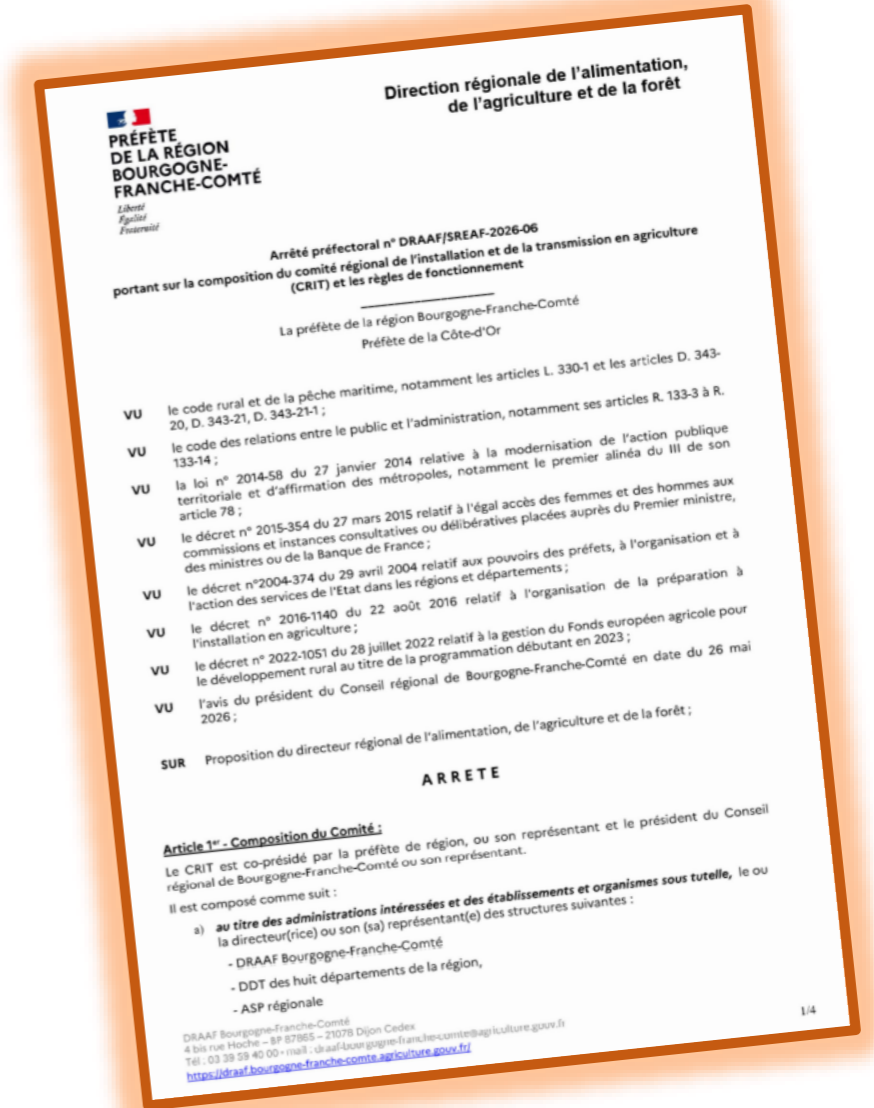
Rôle :
Décline et adapte
la stratégie territoriale

Mission clé :
Assure une approche cohérente
et mobilisatrice des actions dans
la région et assure la remontée
des informations au CNIT

Arrêté de composition



Parution 10 juin 2026



Les chiffres de l'installation-transmission

5

Évolution de l'installation et de la transmission en agriculture, aidée ou pas

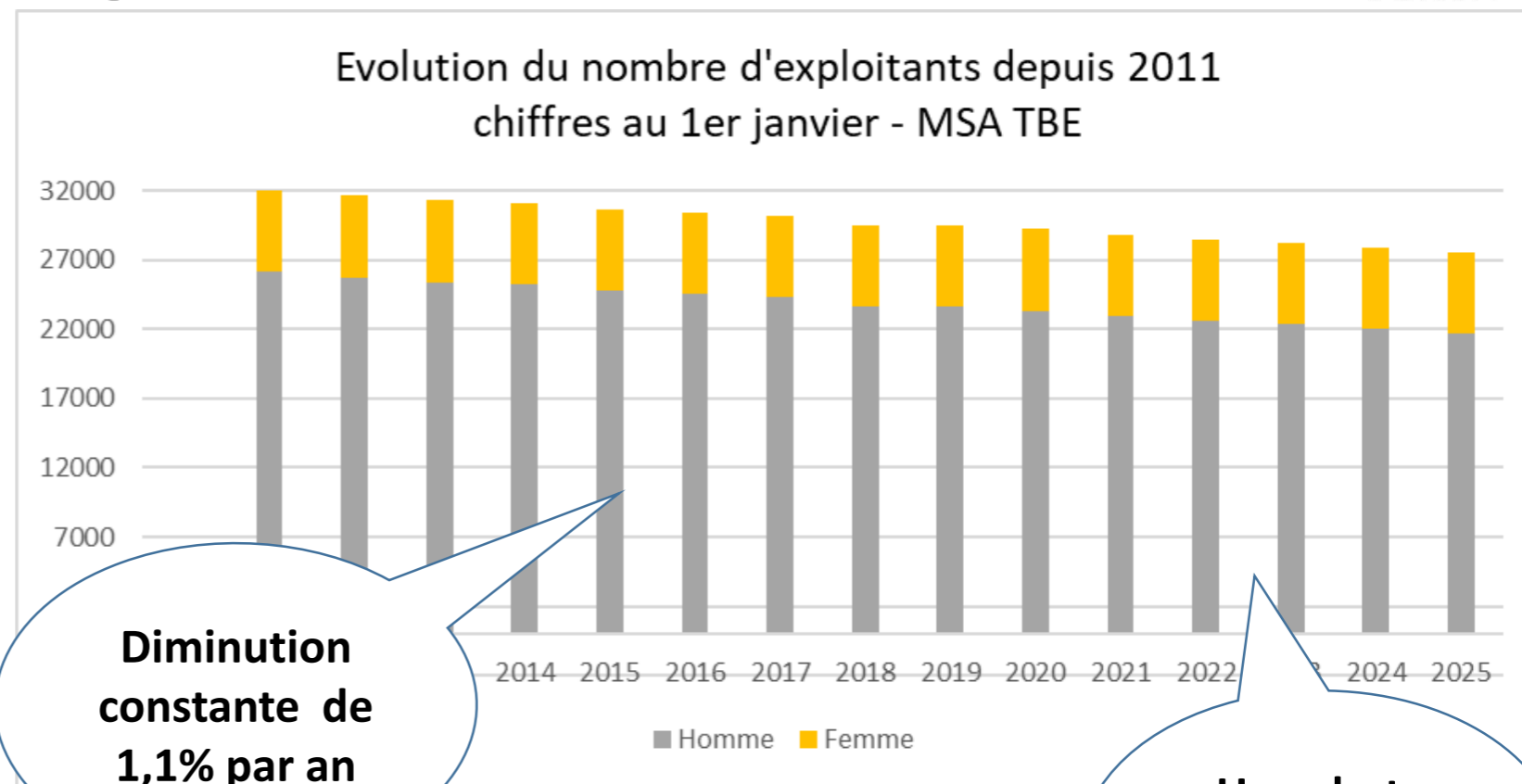
Pascale Fuentes, chargée de mission Installation DRAAF

Une population agricole en baisse constante

27533

--

Exploitants actifs au 1^{er} janvier
2025 (chiffres TBE MSA 2024)



Diminution
constante de
1,1% par an

Une chute
globale de -
15% en 15 ans

La région fait face à un défi structurel pour le maintien de sa population agricole, posant les bases de l'enjeu du renouvellement des générations

Une population masculine et vieillissante, chiffres 2024



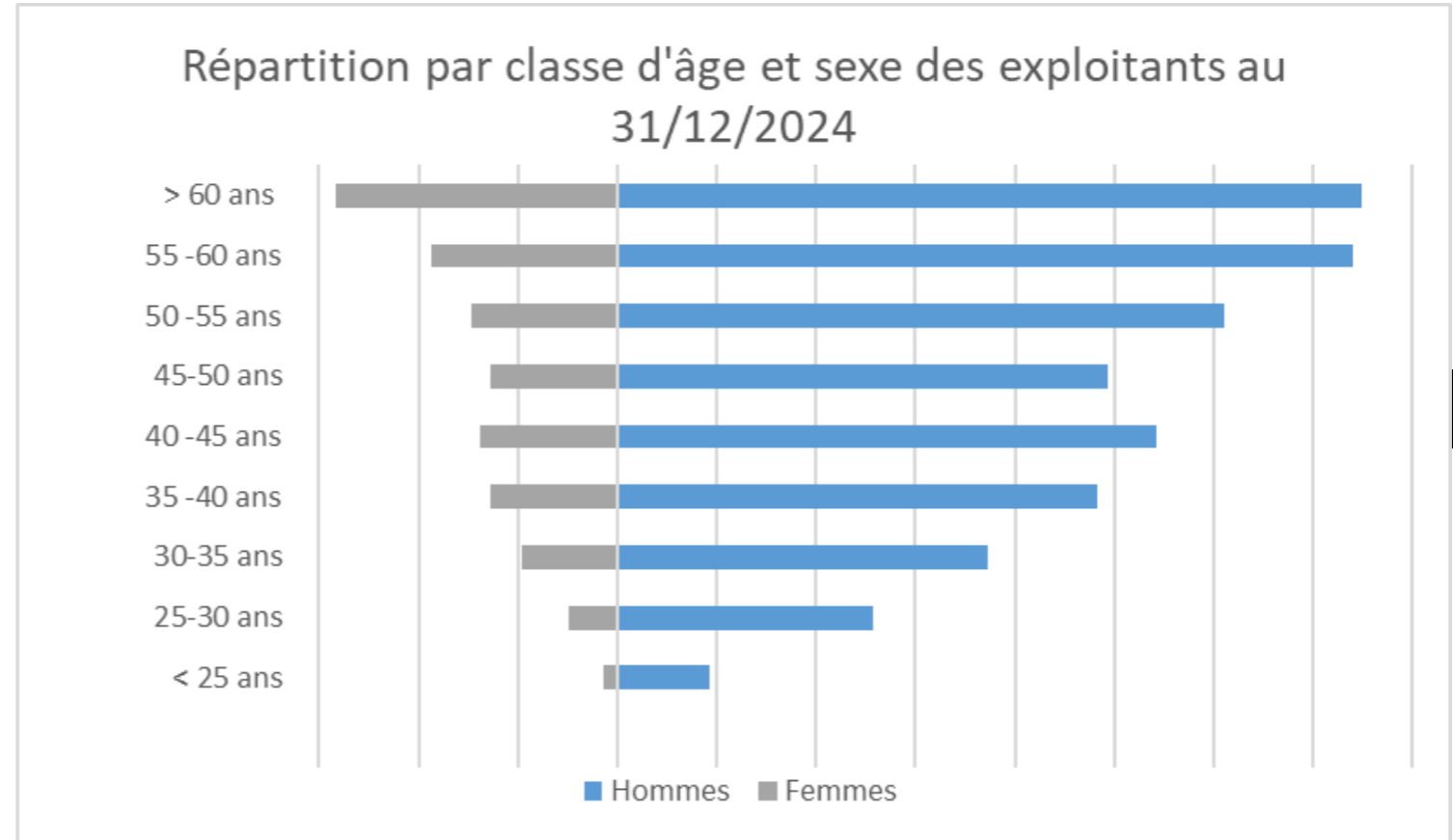
50 %

des exploitants ont plus de 50 ans



21%

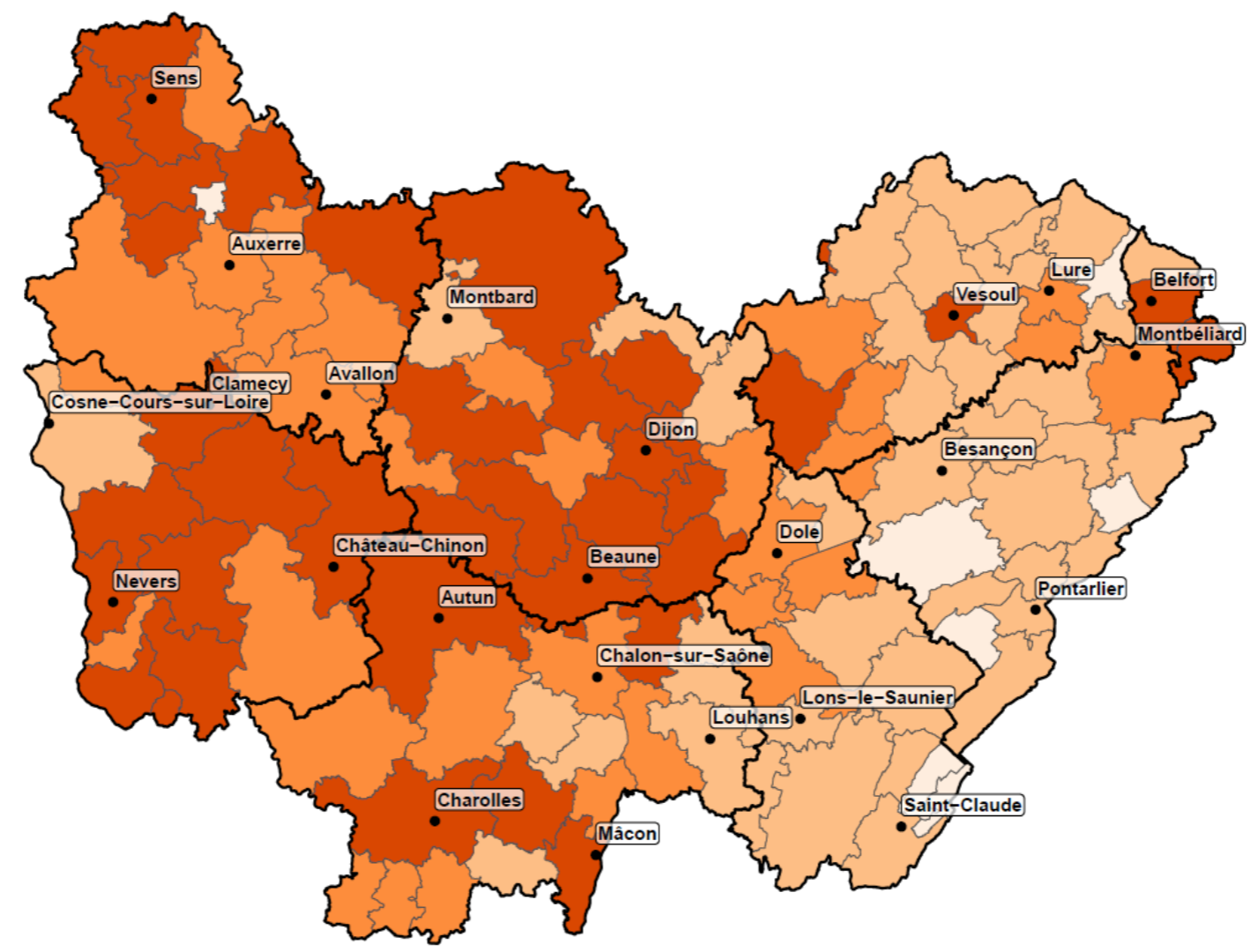
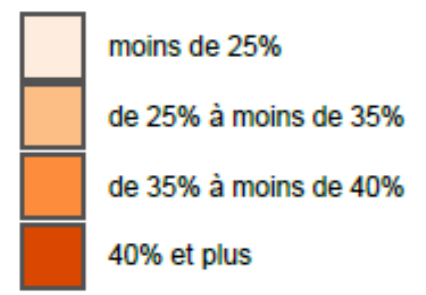
des exploitants sont des femmes



Un vieillissement Est – Ouest marqué

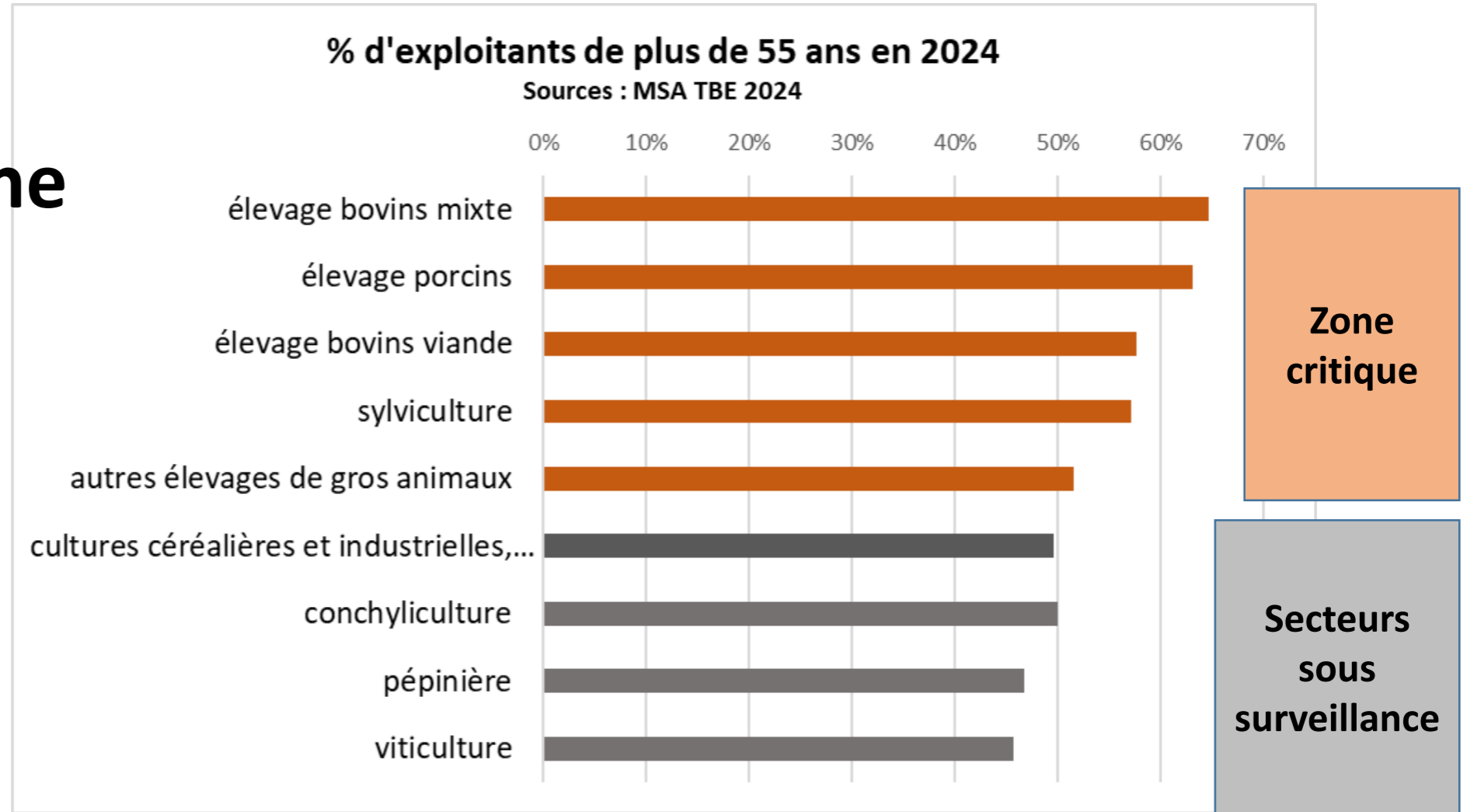
Part des cotisants MSA de 55 ans et plus par EPCI en 2024

Part des cotisants de 55 ans et plus (en %)



Les filières les plus exposées au vieillissement

47% en moyenne
ont plus de 55 ans toutes
filières confondues



**Les élevages bovins et porcins sont les plus critiques d'un point de vue démographique.
La question de la transmission de ces exploitations est essentielle à court terme**

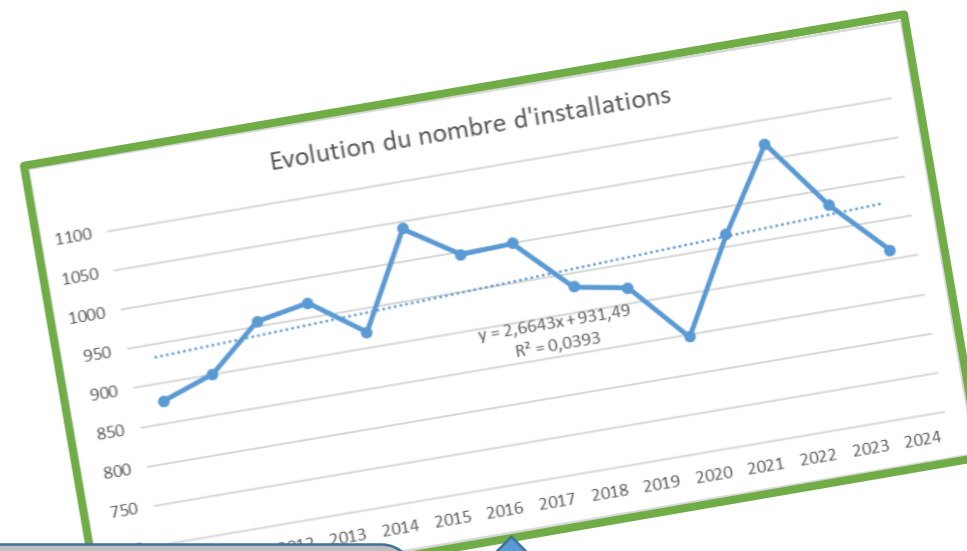
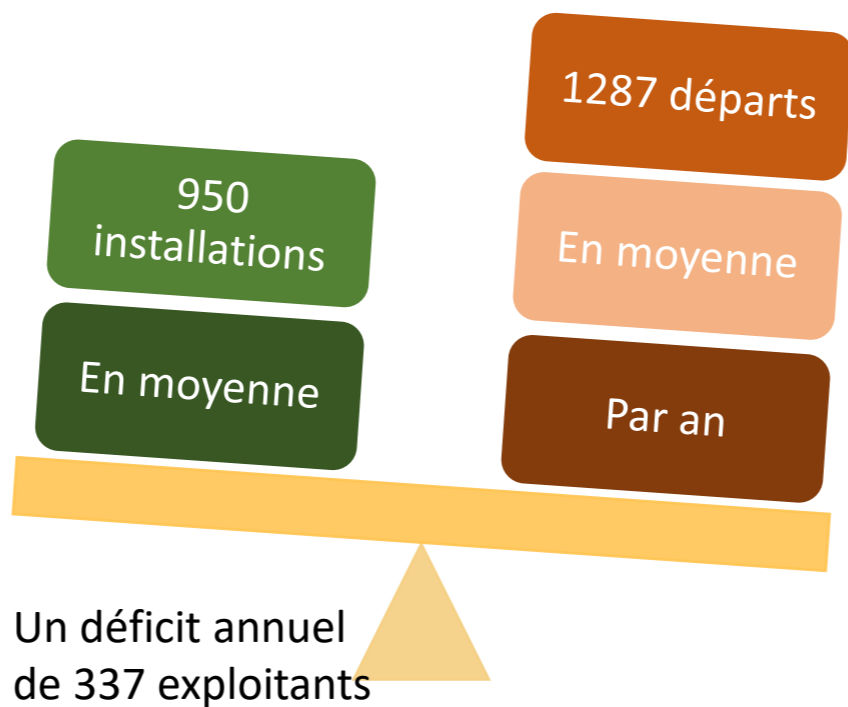
Les installations ne comblent pas les départs

(Source MSA TBE 2019 à 2024)

Installations

Départs

4 départs
pour 3
installations



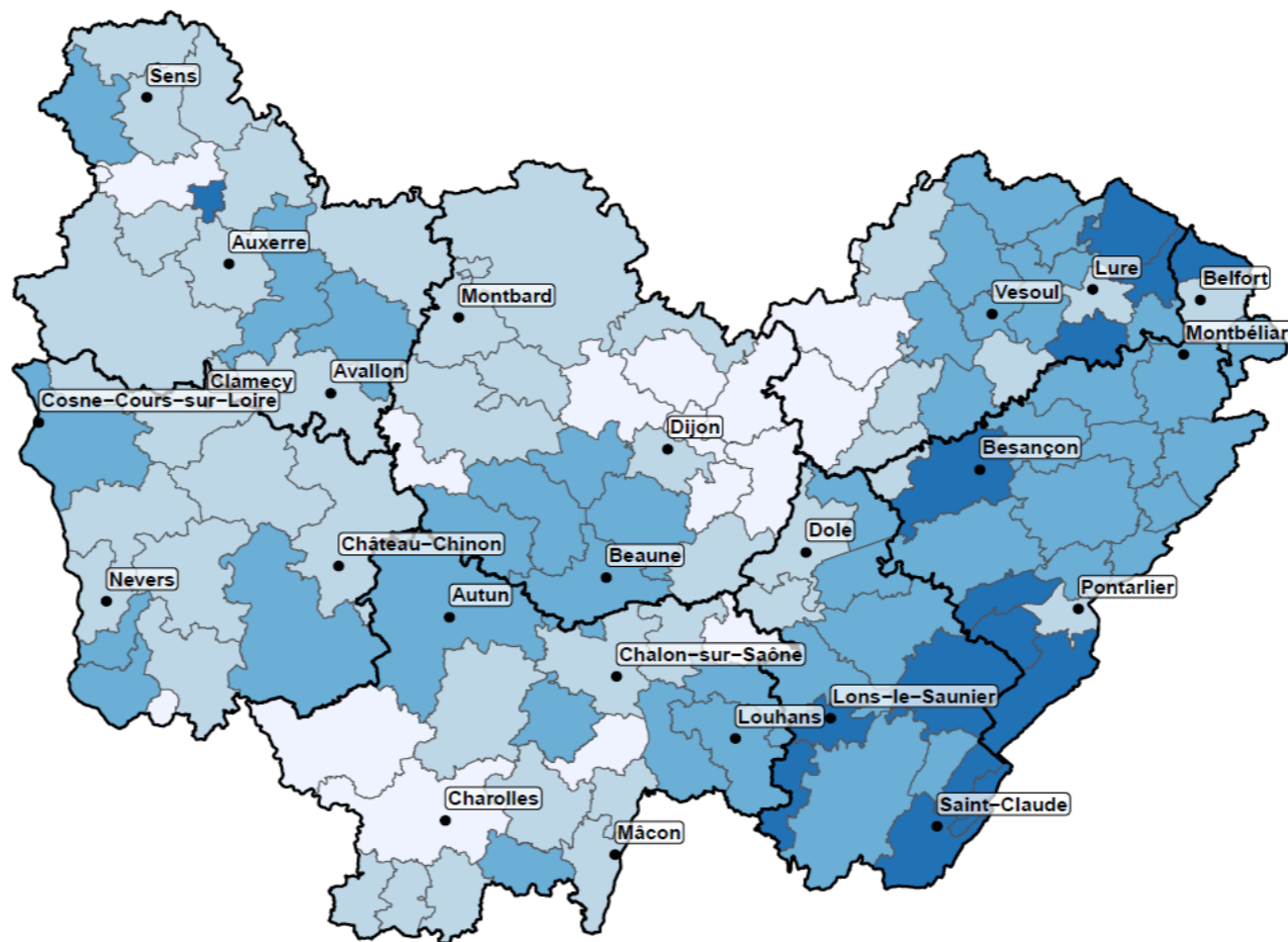
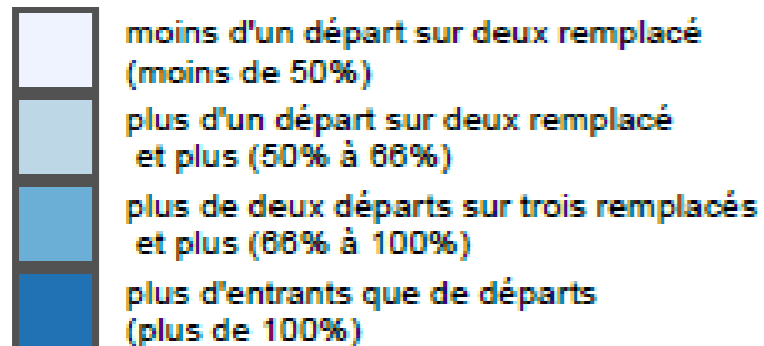
10

Malgré une dynamique d'installation constante, le déséquilibre persiste

Une disparité territoriale du taux de remplacement

Taux de remplacement par EPCI entre 2019 et 2024
Taux moyen régional = 69 %

Taux de remplacement
(nouveaux installés / départs)



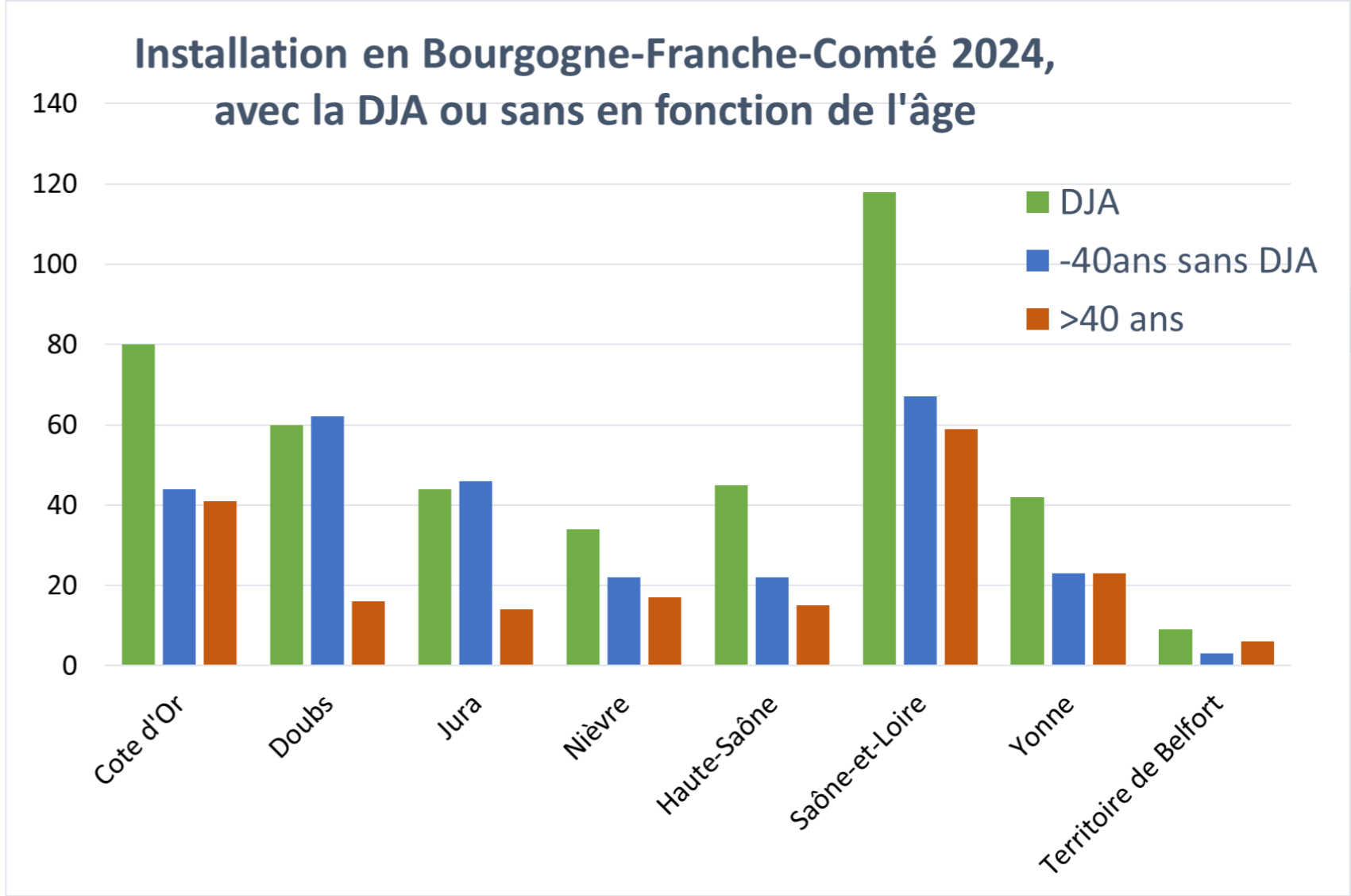
Des zones plus attractives

La dynamique régionale des installations (données 2024)

Saône-et-Loire : le pôle majeur
118 DJA, 67 < 40 ans, 59 > 40ans

Côte-d'Or : une forte attractivité
aidée : 80 DJA

Doubs et Jura : Equilibre entre les
moins de 40 ans aidés et non
aidés



Les profils des installés : 3 catégories

Sur 950 installations annuelles moyennes, 3 profils distincts (moyenne 2019 – 2024)

42%

L'individu Aidé

Moins de 40 ans, avec la DJA, avec le parcours classique soutenu par l'Etat et la Région

37%

L'indépendant

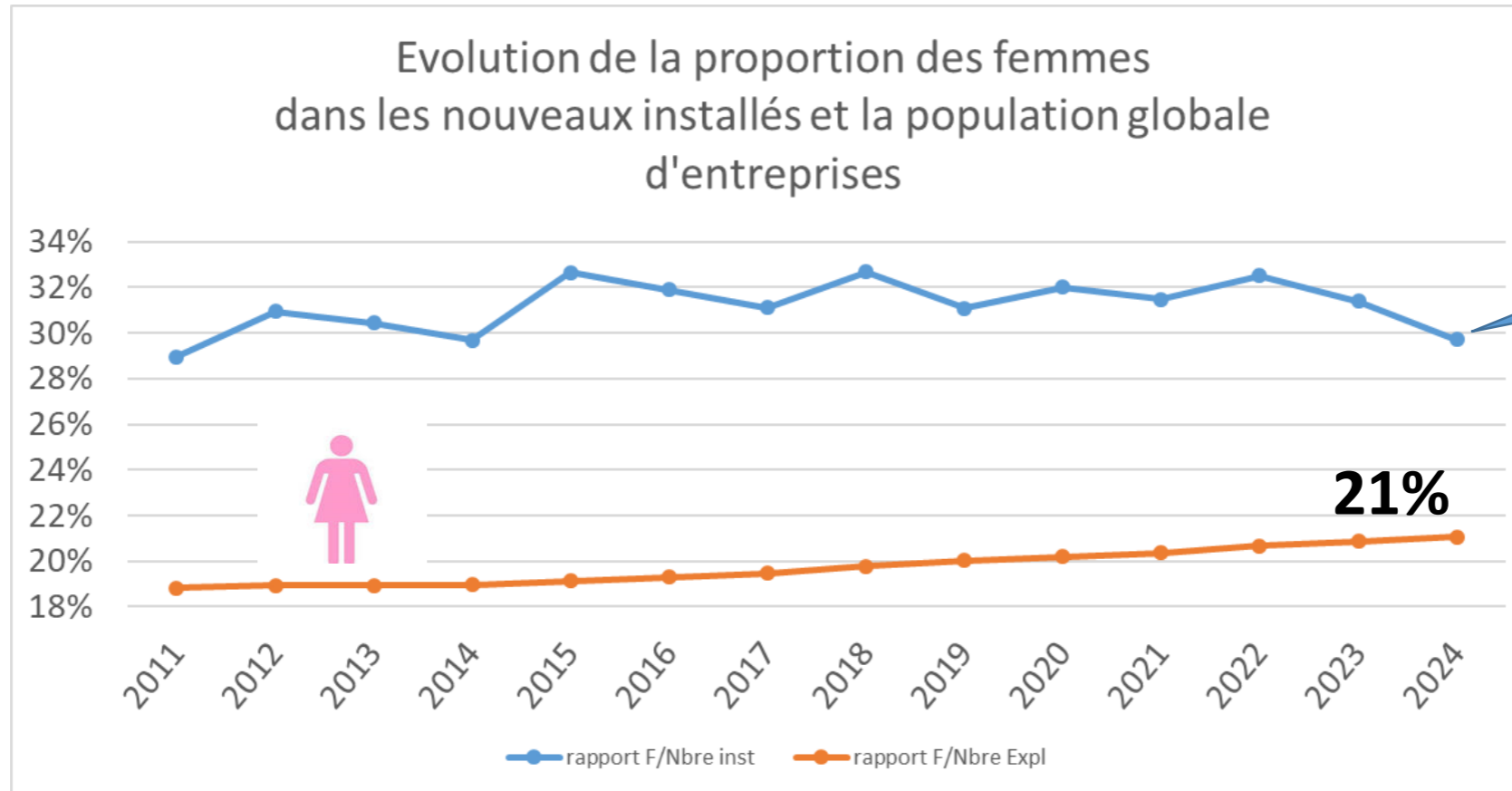
Moins de 40 ans, sans la DJA, une voie d'installation alternative et autonome

21%

La seconde carrière

Plus de 40 ans, des installations tardives ou des reconversions

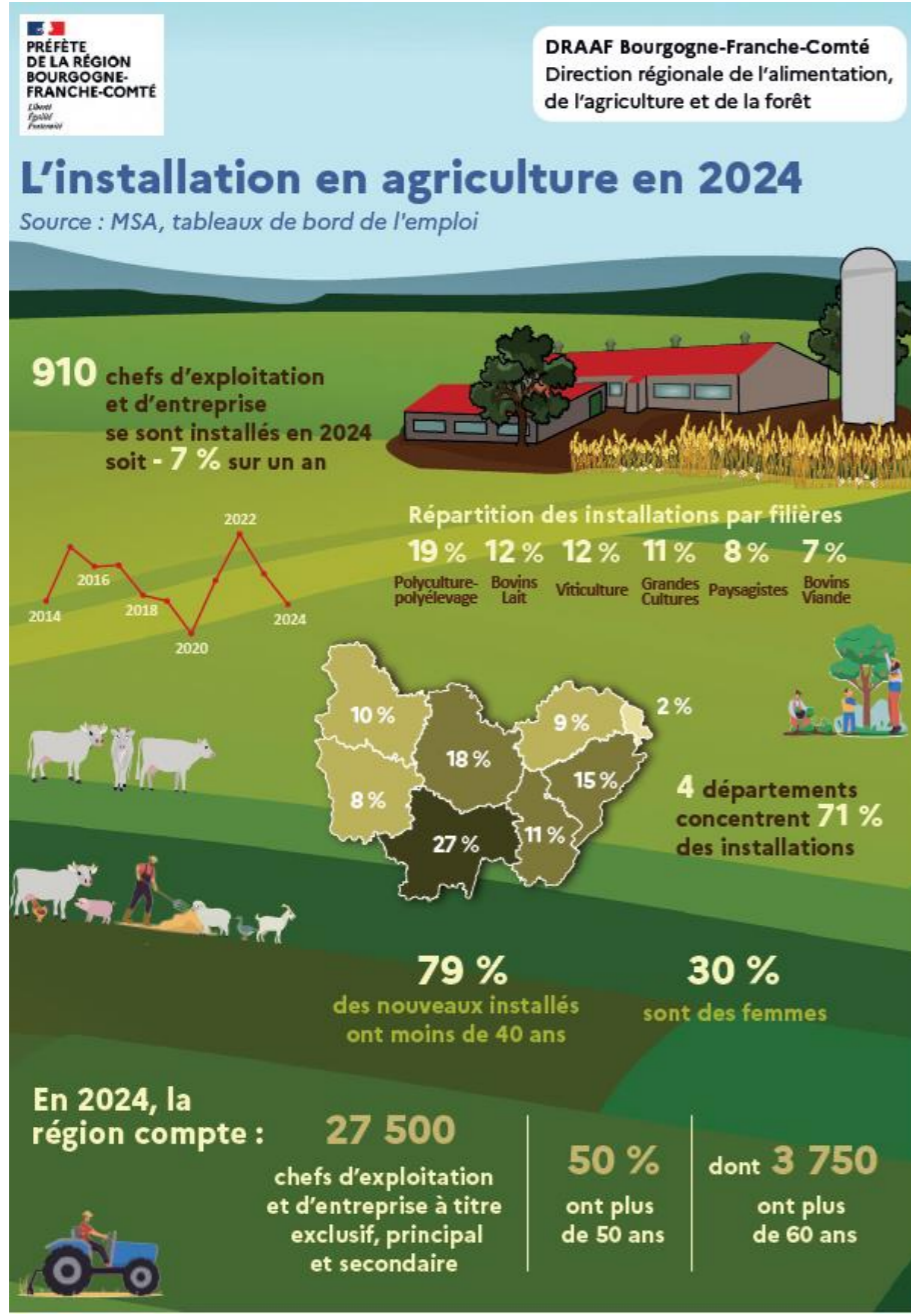
La féminisation des installations



31% des installés sur les 5 dernières années sont des femmes

Evolution très progressive de la part des femmes dans l'écosystème des chefs d'exploitation, poussée par les installations, près d'un tiers des nouveaux installés sont des femmes

Infographie 2024 et nouvelle publication du SRISE à paraître



Bientôt en ligne sur le site : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>



Dotation Jeunes Agriculteurs

Quelle est la population des jeunes installé-es aidé-es?

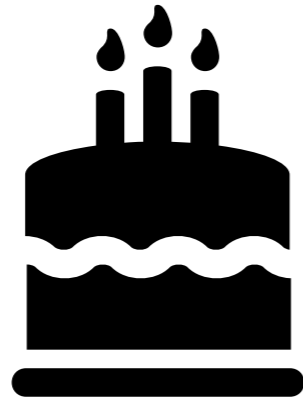
Données : septembre 2024 à aujourd'hui

Lise CARRIOU, coordinatrice DJA, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Caractéristiques de la population des installés-aidés

Typologie des porteur·se·s

Âge moyen



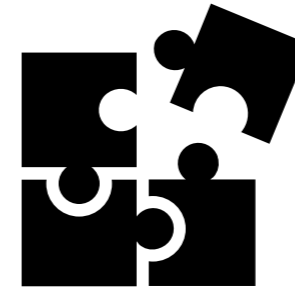
28 ans

Part de femmes



26 %

Proportion
d'installations
collectives

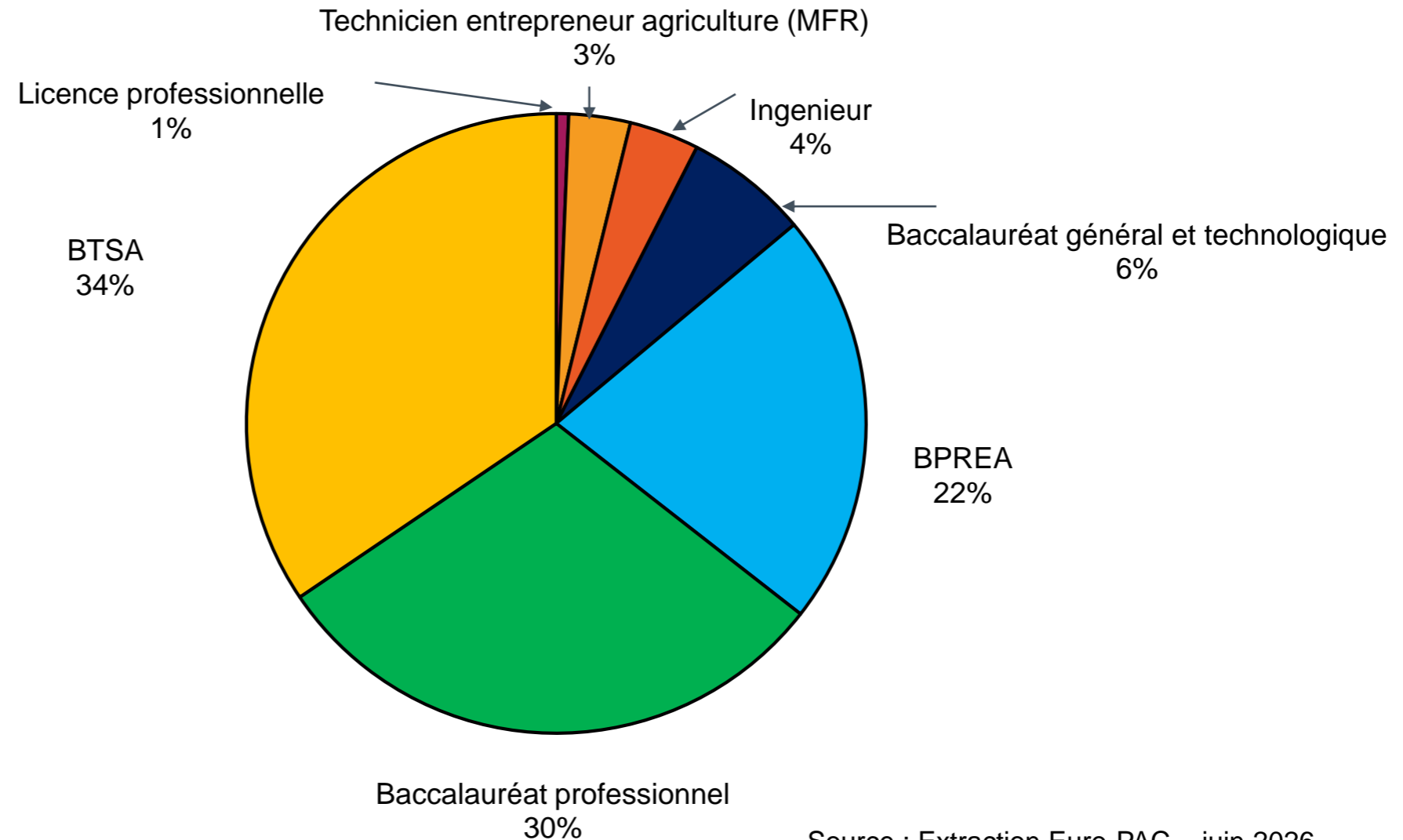


74 %

Source : Extraction Euro-PAC – juin 2026

Caractéristiques de la population des installés-aidés

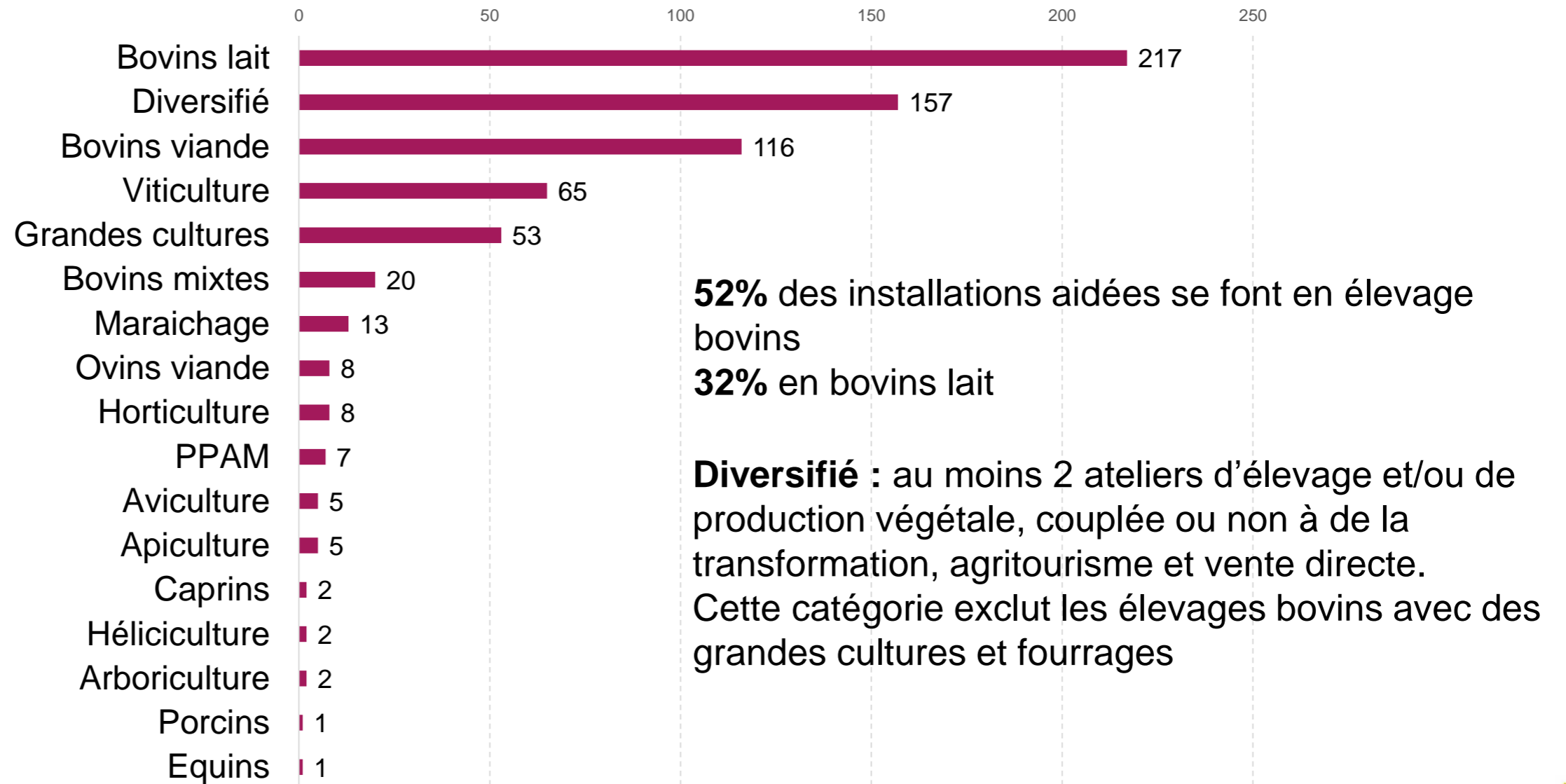
Formations : Diplômes et titres



Source : Extraction Euro-PAC – juin 2026

Caractéristiques des projets d'installation aidés

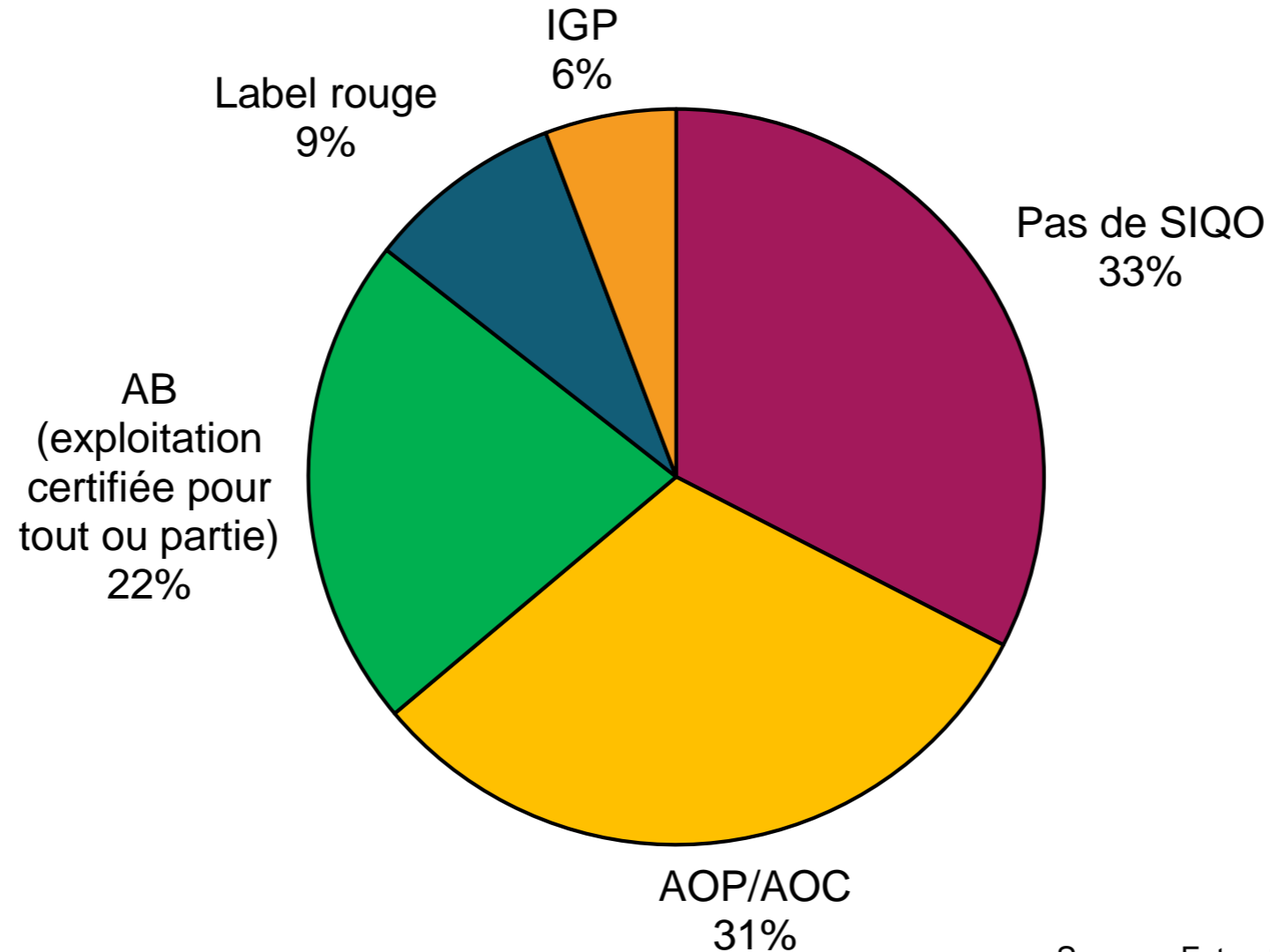
Productions majoritaires, en nombre de projets



Source : Tableaux de suivi DAF, COSEL – juin 2026

Caractéristiques des projets d'installation aidés

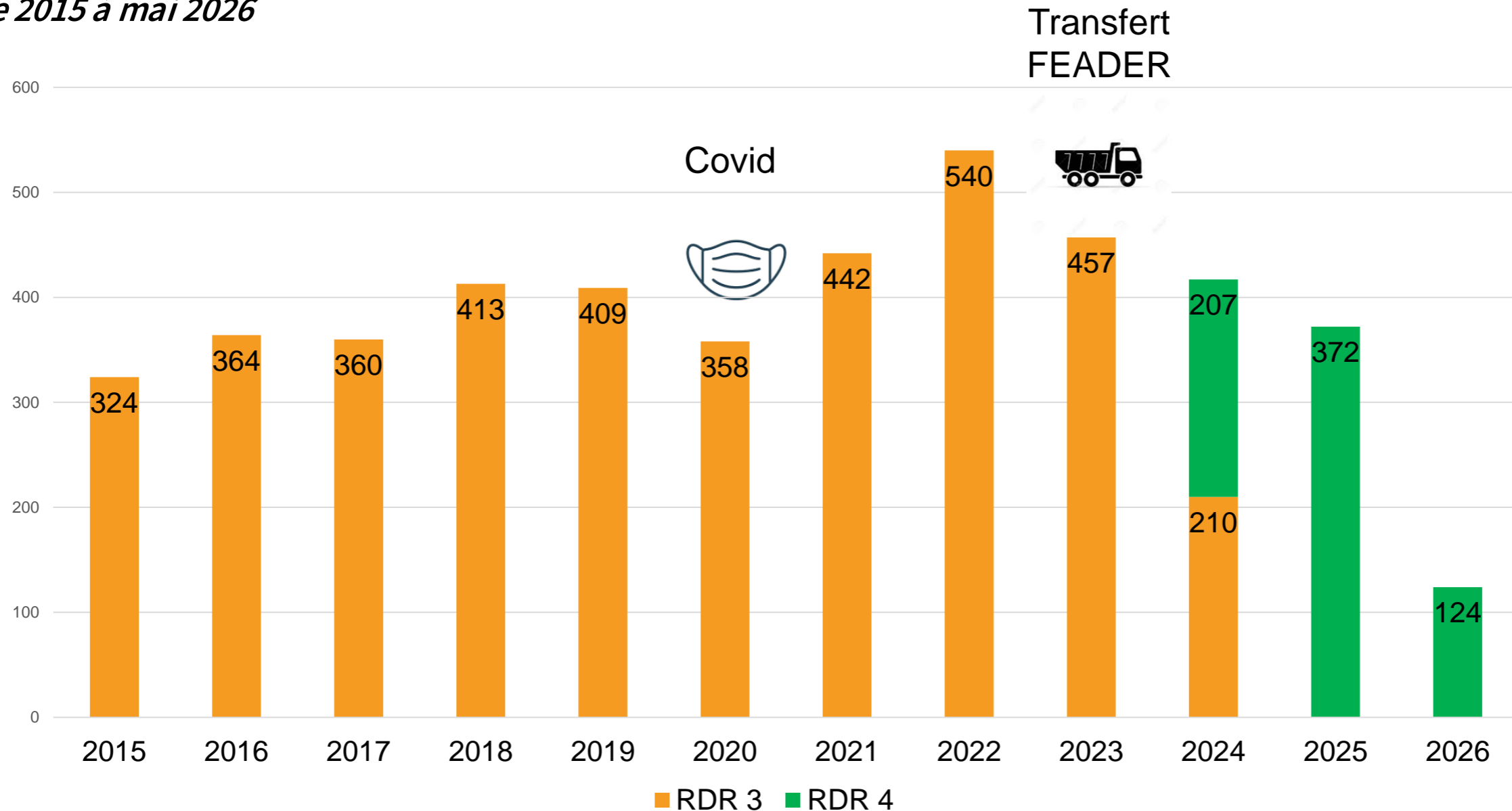
Signes officiels de qualité



Source : Extraction Euro-PAC – juin 2026

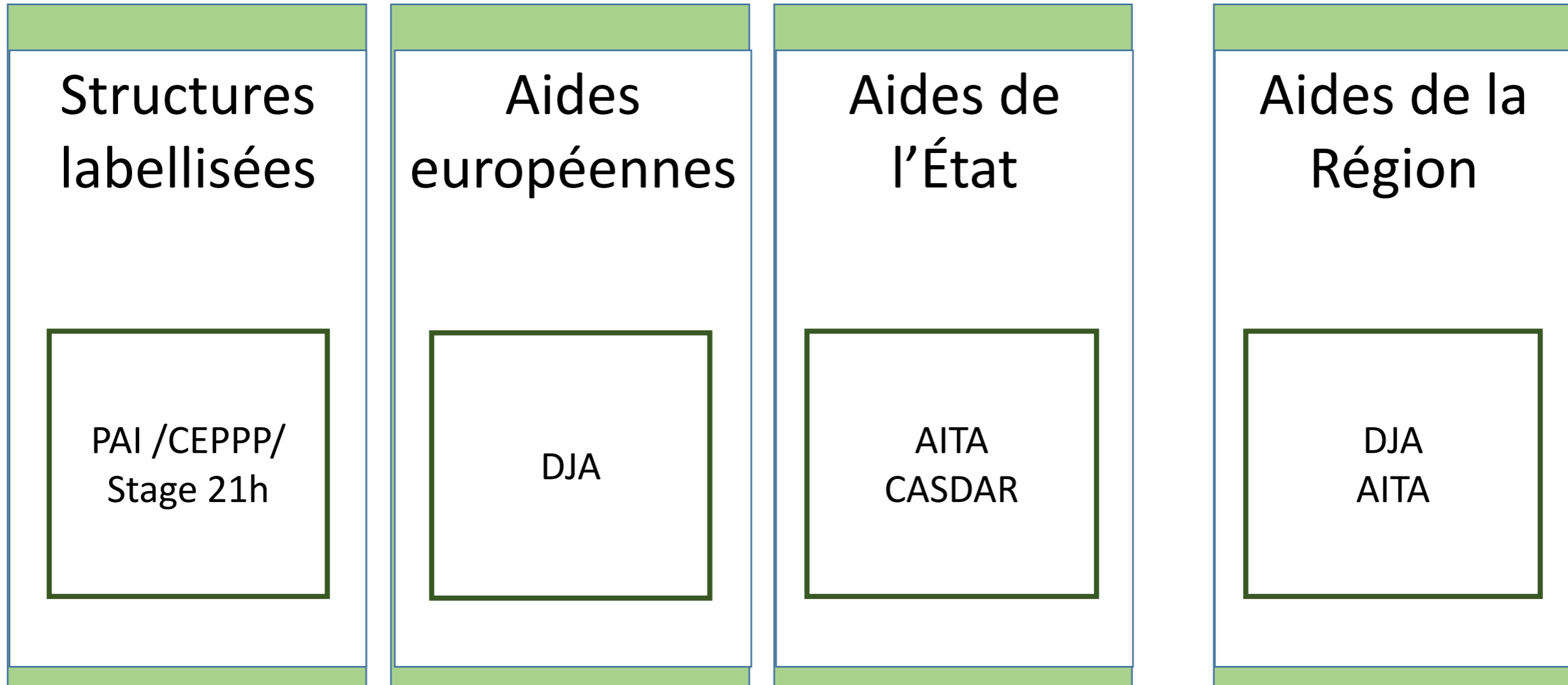
Dynamiques des dépôts de DJA

De 2015 à mai 2026



Source : Tableaux de suivi DAF, CRP – juin 2026

Le dispositif actuel pour aider les installations et les transmissions



Le nouveau dispositif FSA

23

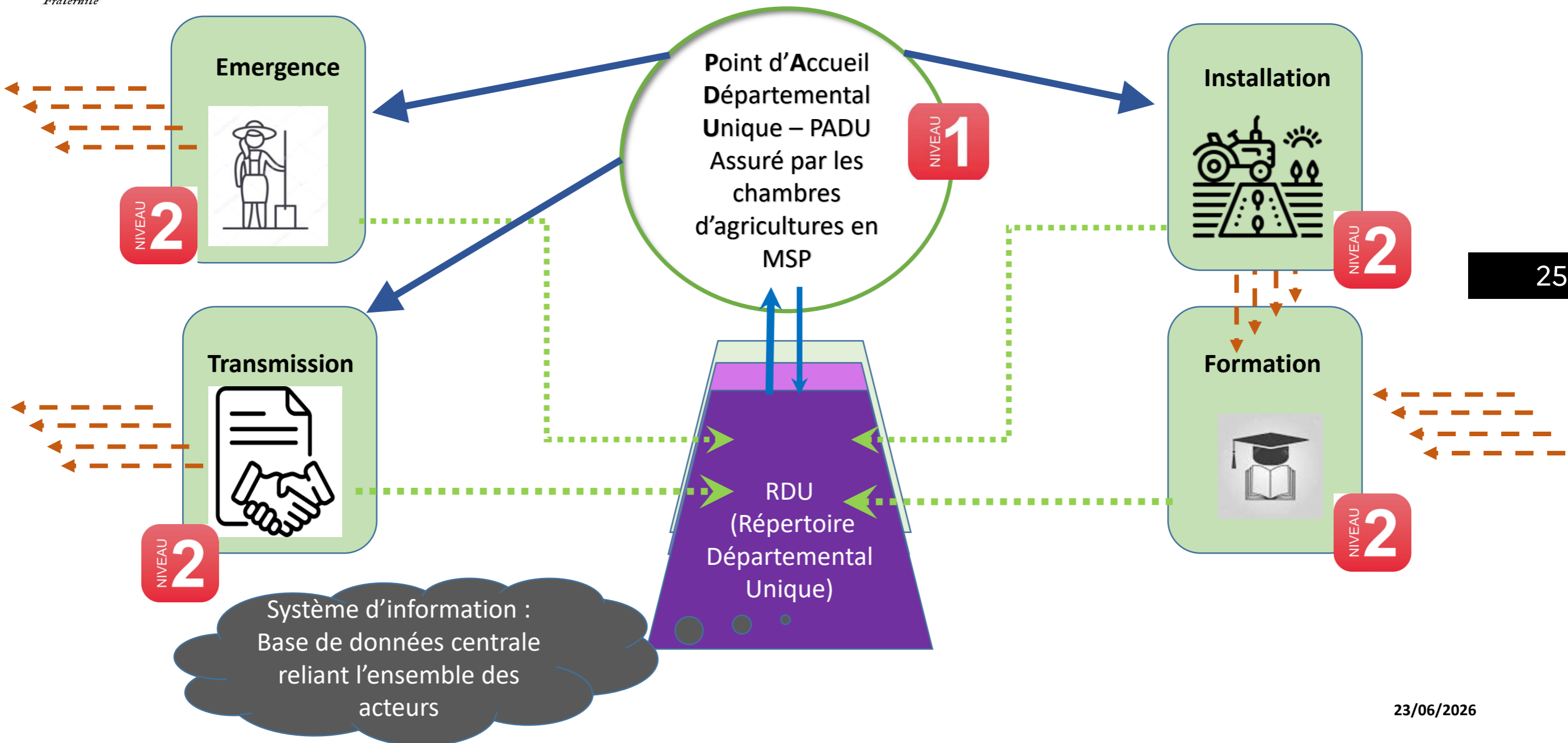
La LOSARGA et la priorité du renouvellement des générations

LOSARGA promulguée le 24 mars 2025

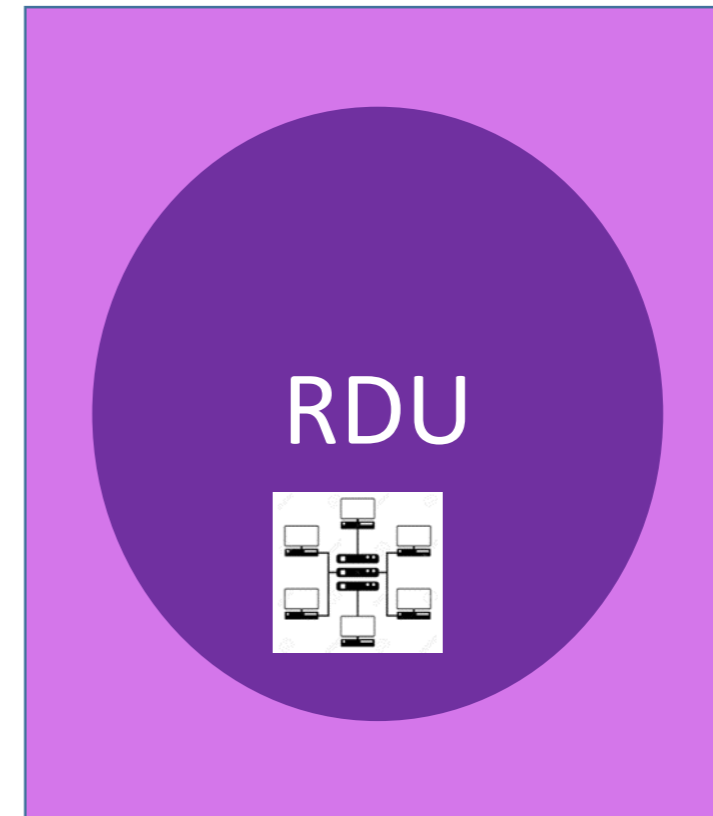
Loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture :

« Art 24. Dans chaque département, le réseau France services agriculture est constitué du point d'accueil départemental unique pour la transmission des exploitations et l'installation des agriculteurs mentionné au 4o de l'article L. 511-4, des structures de conseil et d'accompagnement agréées en application de l'article L. 330-7 et des établissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. »

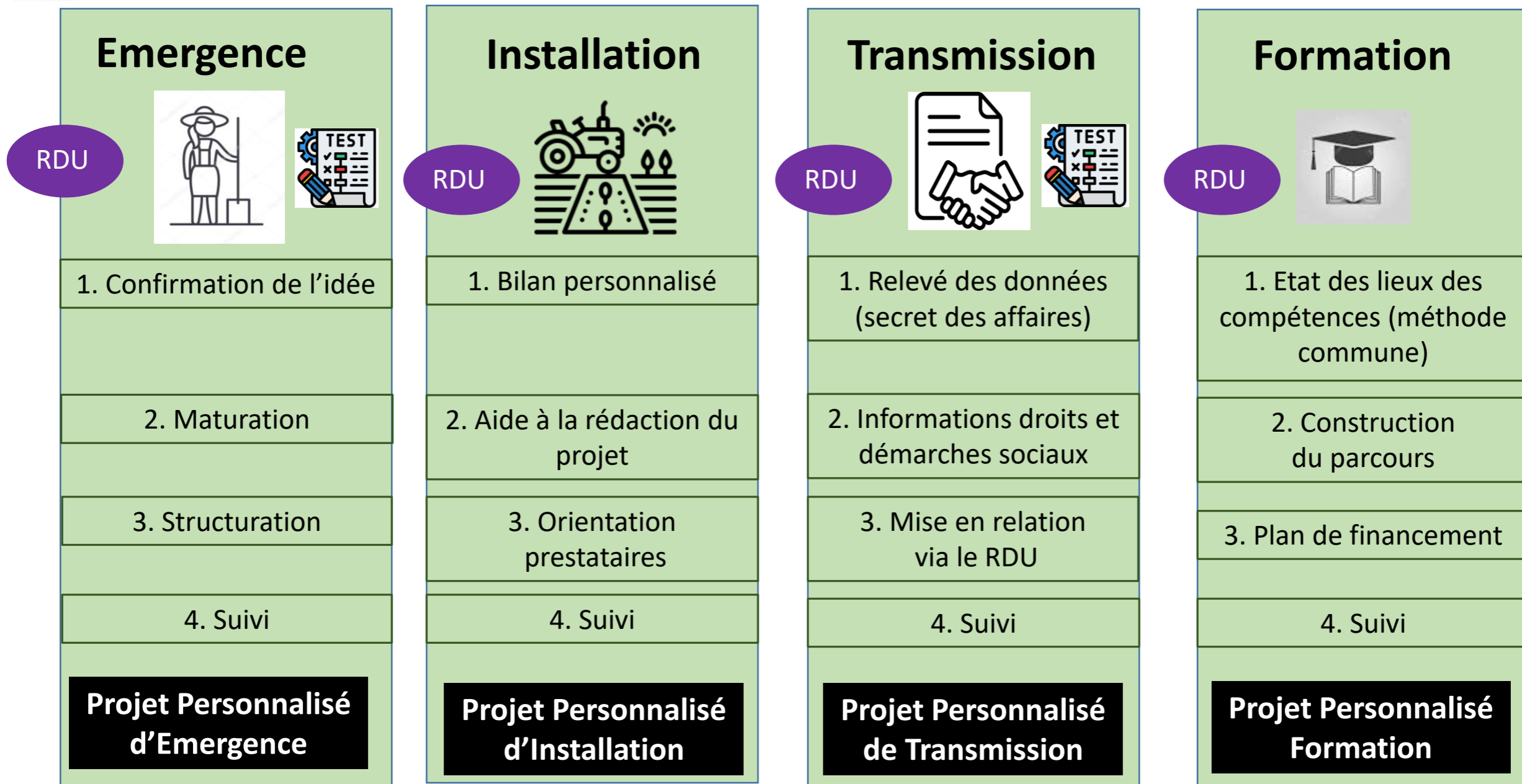
Des structures plurielles de Conseils et d'accompagnement autour du PADU et du RDU – Décret 2026-323



La structure de niveau 1 : le PADU, déclinaison des rôles



Les structures de niveau 2, déclinaison des missions



Zoom sur les missions : l'émergence (II.1.A)

Transformer l'intention en projet structuré

RDU



Phase 1 :
Confirmation

Phase 2 :
Maturation

Phase 3 :
Structuration

Phase 4 : Passation



Valider l'idée de
s'engager en agriculture

Sensibiliser aux enjeux
(foncier, aides, protection
sociale, santé-sécurité au
travail)

Appui à la rédaction du Projet
Personnalisé d'Emergence via
l'outil de diagnostic régional;
Peut renvoyer vers le
conseiller « formation »
et/ou prestataires extérieurs

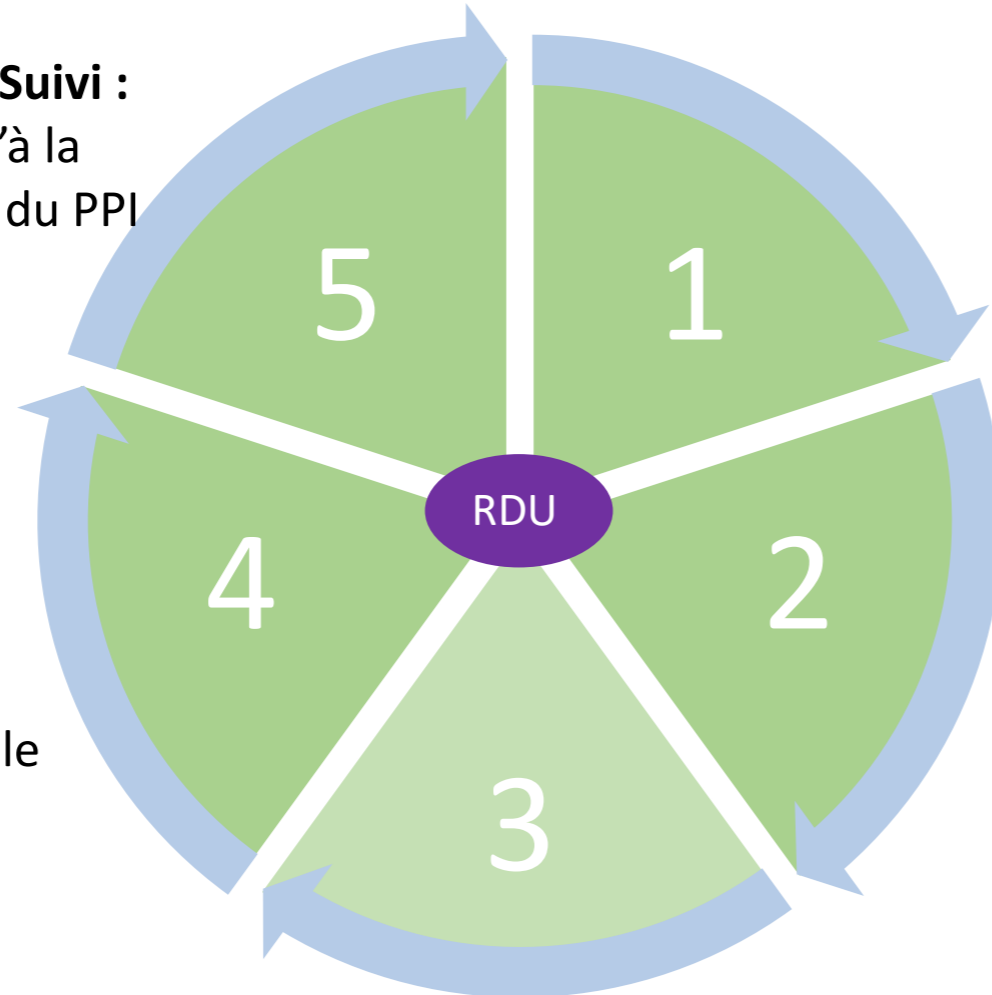
Relais :
une fois le projet
structuré, le conseiller
oriente vers les
structures agréées
«installations» pour la
suite du projet

Zoom sur les missions : L'installation (II.1 B)



5. Le Suivi :
Suivi jusqu'à la
réalisation du PPI

4. Le Rapprochement :
Facilitation de la mise en
relation avec le cédant (sous
réserve de consentement via le
RDU)



1. Le Bilan :
Réalisation d'un bilan
personnalisé (outil
régional)

**2. La Construction du
Projet Personnalisé
d'Installation (PPI)**

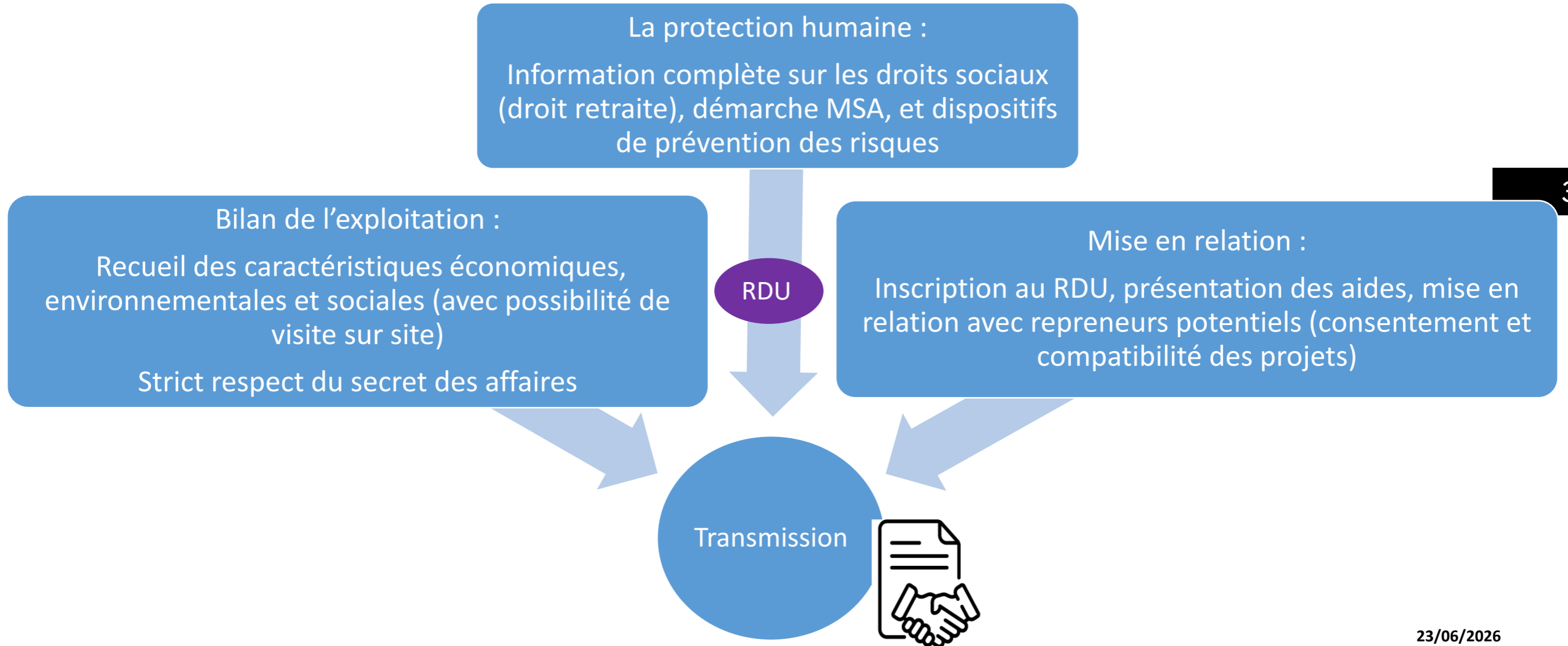
3. L'Orientation :
appui au financement et orientation vers
« Conseiller formation » ou prestataires
externes (experts-comptables, MSA,...)

X

La conception du
plan d'entreprise est
exclue du champ de
cette mission

Zoom sur les missions : la transmission (II.1.D)

- Préparer la cession de l'exploitation et la transition de vie

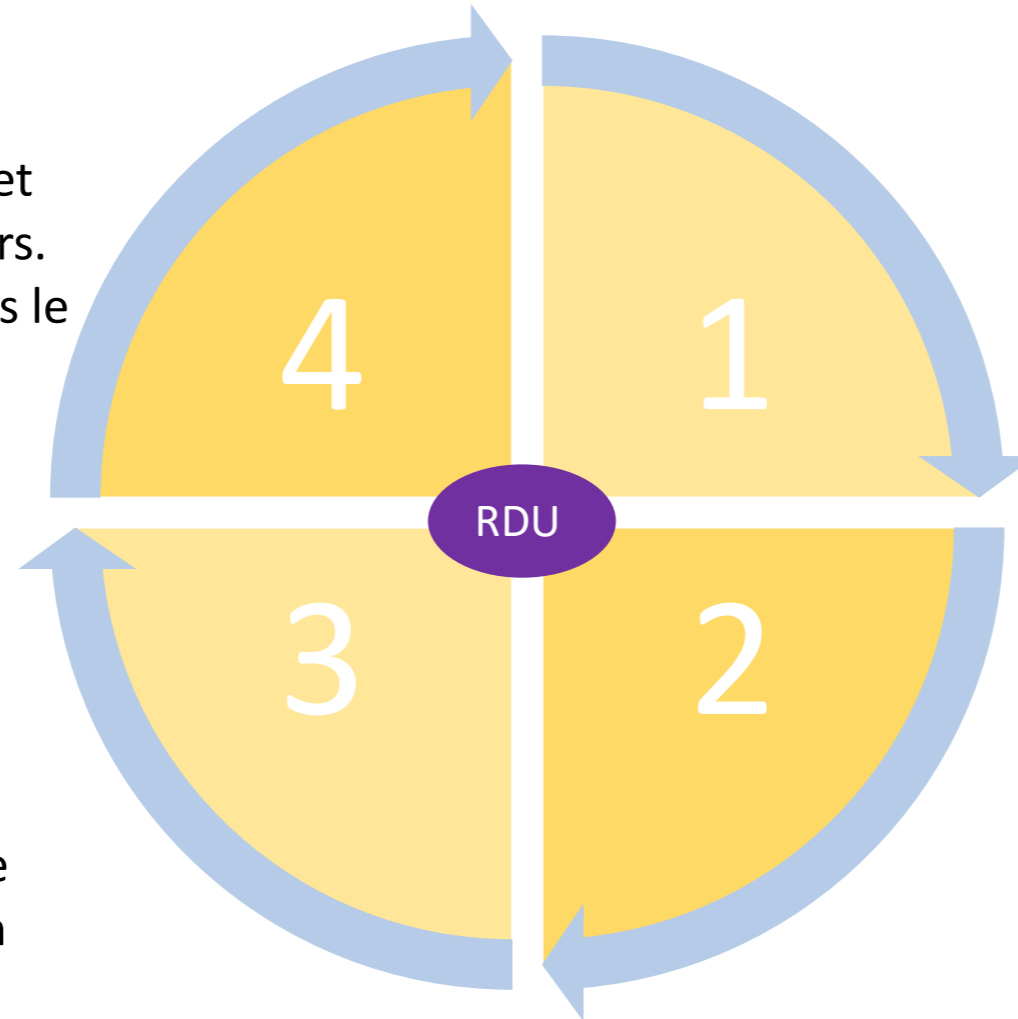


Zoom sur les missions : La formation (II.1.C)



4. Financement et suivi :
Appui au plan de financement et suivi de la réalisation du parcours. Intégration des informations dans le RDU

3. Proposer :
Présenter de manière neutre l'offre régionale de formation



1. Evaluer :
Recenser les compétences acquises et identifier les compétences manquantes requises pour le projet visé

2. Construire :
Concevoir un parcours de formation aligné avec les besoins et les règles d'éligibilité aux aides à l'installation

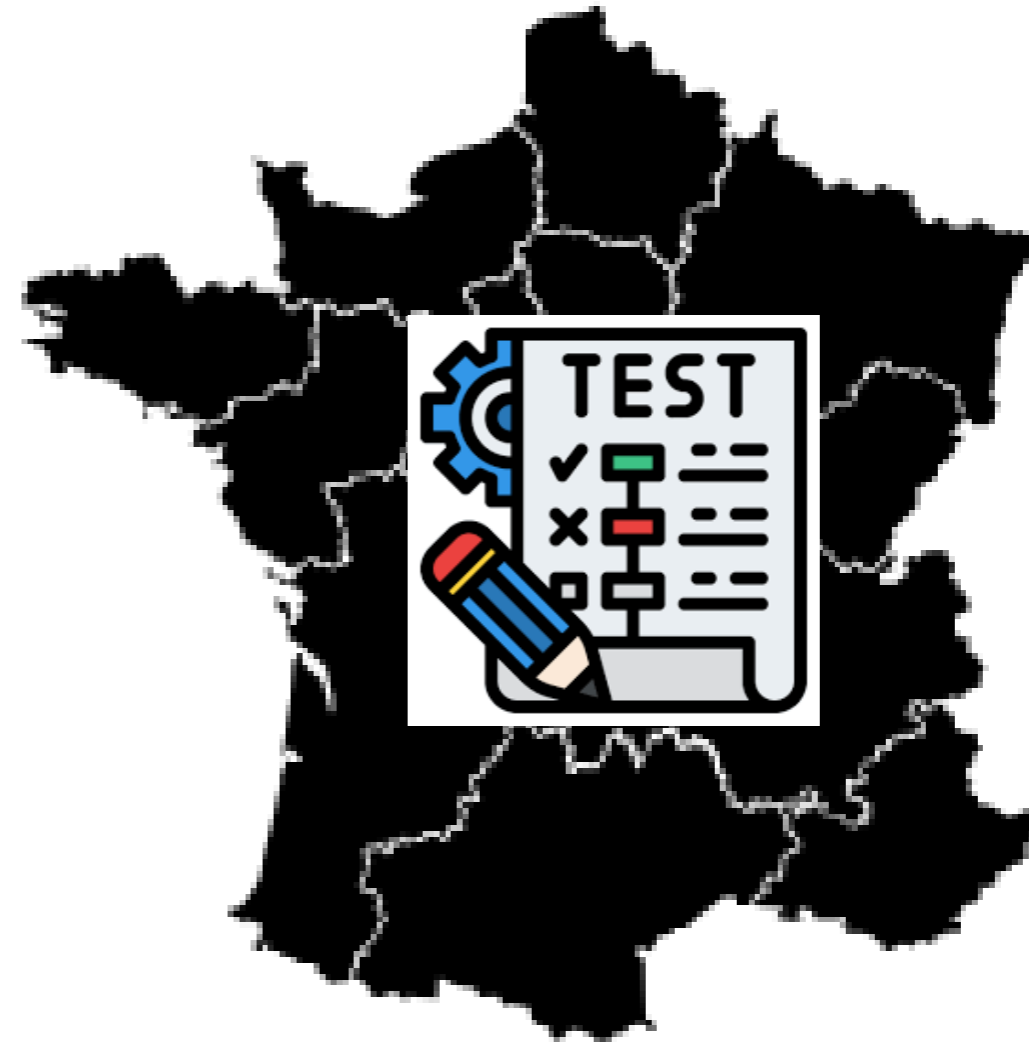
La phase test en BFC : Côte-d'Or et Saône-et-Loire, territoires pilotes

6 mois de test, de coordination entre partenaires

Phase test nationale

Mise en place 1^{er} janvier – 31 juillet 2026

- Pourquoi ?
- Pluralisme équité et neutralité
- Tester l'articulation entre le niveau 1 et 2
- Mise en place d'outils de travail en commun – démarche collaborative multi-acteurs



**FRANCE SERVICE
AGRICULTURE
TEST ÉMERGENCE
DÉPARTEMENT 21**

Présentation CRIT
Le 23 Juin 2026



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

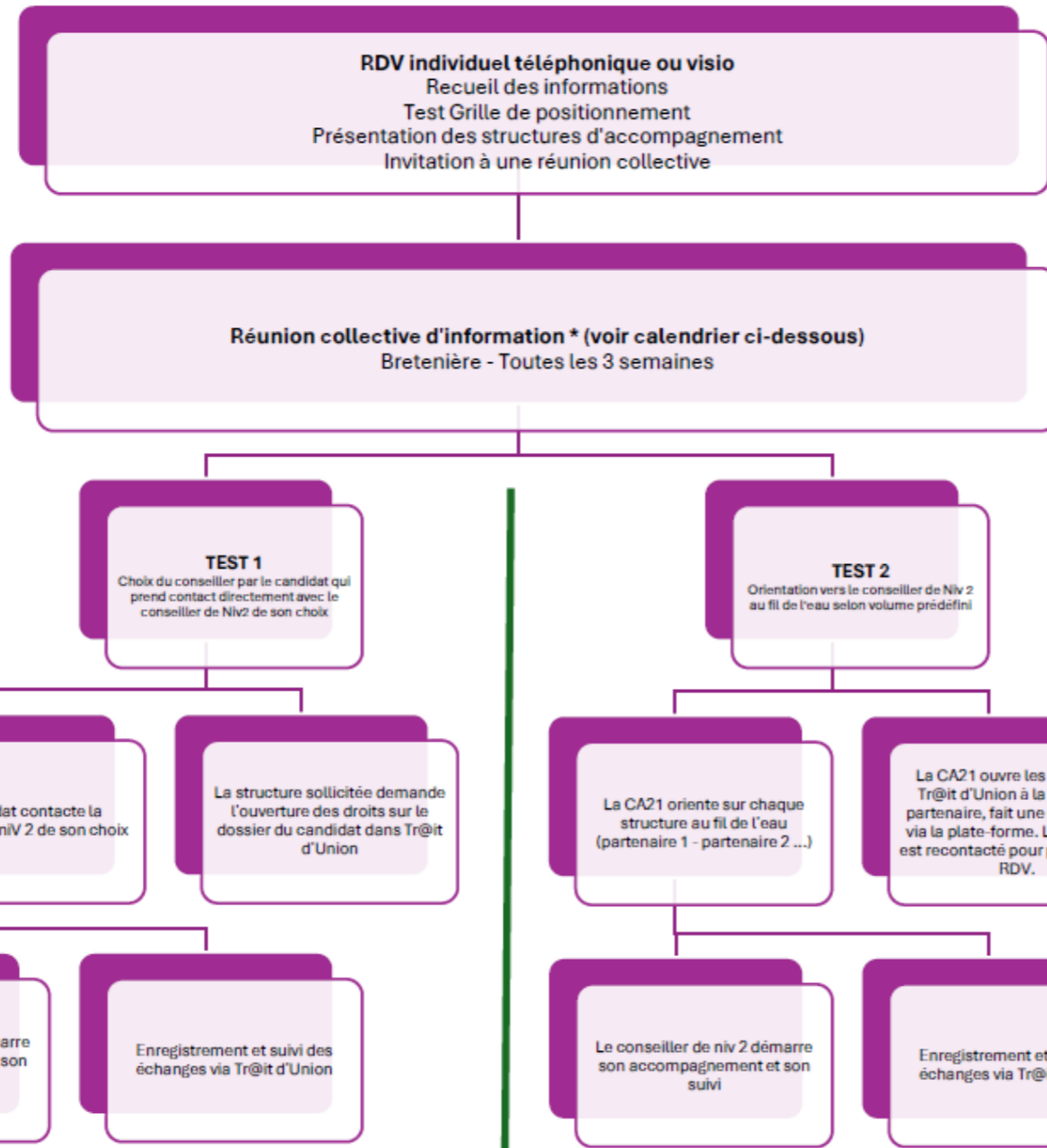
LES PARTENAIRES

- Chambre Agriculture BFC – coordination des tests
- Chambre Agriculture 21
- BIOBFC
- CFPPA Dijon
- JABFC
- SEMEURS DU POSSIBLE

RETOUR SUR LA FEUILLE DE ROUTE

FSA - Niveau 1

FSA - Niveau 2



OUTILS à Créer et/ou Tester

- ← Grille de positionnement (MASA ou outil créé par le groupe TEST)
- ← Liste des informations à recueillir
- ← Liste des accompagnateurs
Organisme, Nom, Prénom
Coordonnées (téléphone + mail)
- ← Questionnaire satisfaction niv 1 « porteur de projet »

- ← Liste des actions de Niveau 3

- ← Questionnaire satisfaction « porteur de projet » à la fin de chaque RDV niv 2



EVALUATION

BILAN QUANTITATIF ET EVALUATION (PROVISOIRE)

Janvier 2026 au 19/06/2026	
Nombre total de contacts	120
Entretiens de positionnement	26
Scoring > 26 / Hors émergence	6
RDV individuels émergence réalisés	20

EVALUATION DES PORTEURS DE PROJET À mi-parcours car évaluation finale en cours

- 😊 Accueil téléphonique
- 😊 Entretien de positionnement
- 😐 Choix de l'Accompagnateur de niv 2
- 😊 Réunion collective : infos et modalités
- 😊 RDV individuel : infos et modalités

EVALUATION DES ACCOMPAGNATEURS








- 😊 Grille de positionnement, informations transmises et contact entre accompagnateurs, réunion collective en niv 1
- 😊 Belle expérience / travailler ensemble
- 😐 Frustration en niv1 à ne pas répondre aux questions du PP - je ne montre pas que je sais pour ne pas influencer
- 😐 Besoin de monter en compétence => on ne questionne que les sujets que l'on maîtrise.
- 😐 Adaptation des volumes de main d'œuvre difficile pour conserver de la réactivité tout en ne maîtrisant pas les flux entrants.
- 😞 Comment connaître les offres disponibles de manière exhaustive (ex niveau 3)



POINTS DE VIGILANCE
ET
PRECONISATIONS

POINTS DE VIGILANCE ET PRECONISATIONS

EVALUATION DES ACCOMPAGNATEURS

-  Le positionnement doit être réalisé par des conseillers expérimentés
-  Les échanges entre les accompagnateurs sont une richesse, attention aux choix via une plate-forme informatique
-  Comment calibrer l'évolution de maturité du projet pour passage en « Phase Installation » ?
-  Une structure peut-elle refuser un accompagnement et réorienter sur un autre organisme plus adapté ? – pas d'agent disponible, connaissance du PP ? ...
-  Organisation multi-acteurs : quelle harmonisation des accompagnements si pas de groupes techniques d'échanges ?
-  Pas de spécialisation en niv 2 : organisation qui pousse tous les organismes à mobiliser de l'énergie pour former des accompagnateurs, une spécialisation n'aurait-elle pas été plus efficace ?
-  Liste des offres disponibles (ex niv 3)
 - Comment établir une liste exhaustive à jour ?
 - Comment calibrer des offres qui répondent souvent à plusieurs problématiques ?
 - Comment garantir la qualité de ces offres ?

FSA : phase test en Saône et Loire sur la transmission

chambres-agriculture.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
FRANCE

Ce qui a été testé

Niveau 1 : accueil orientation : contact Chambre puis rencontre plénière

- 3 plénières réalisées avec les partenaires :
- 31 mars à Curdin
- 5 mai à Charolles
- 4 juin à St Germain du Bois
- → **18 cédants**

- Déroulé : étapes de la transmission
- + autodiagnostic
- + témoignage jeune installé

- Rendez-vous réalisés par la Chambre, dans les locaux MSA Bourgogne (Charolles), à la suite de rdv retraite :
 - 2 juin à Charolles
 - → **2 cédants**

CA 71 / Cerfrance 71 /
Terre de Liens / MSA

Ce qui a été testé

Niveau 2 : rendez-vous individuels réalisés par un conseiller projet « fil rouge »

- Au 22/06/2026 :

- **12 cédants ont choisi leur conseiller :**

- ⑩ 1 Terre de Lien

- ⑩ 3 Cerfrance 71

- ⑩ 8 Chambre d'Agriculture

- 6 rdv individuels ont été réalisés

CA 71 / Cerfrance 71 /
Terre de Liens

Rencontres partenaires

- 1er COPIL : 12 novembre 2025 (présentiel)
- 1ère rencontre technique : 15 janvier 2026 (présentiel)
- Visio technique : 5 mars (visio)
- 2ème rencontre technique : 31 mars après-midi
- Rencontre Chambre d'Agriculture 71 / MSA Bourgogne : 8 avril (présentiel)
- COPIL : 19 mai (visio)
- Visio technique : 21 mai matin
- COPIL à prévoir à la fin de l'expérimentation

Ce qui a bien fonctionné

- Plénière : cédants attentifs, temps d'échange entre eux, témoignage d'un jeune installé (effet miroir), matinée rythmée.
- RDV individuels niveau 1 suite rdv retraite MSA : efficace, format qui va à l'essentiel
- Des plénières réparties sur le territoire / des rendez-vous avec le conseiller en antenne décentralisée ou sur le terrain.
- La phase test permet de se poser de bonnes questions / d'échanger entre partenaires
- Elaboration d'une trame de compte-rendu commune pour l'entretien de niveau 2

➤ **Ce qui a moins bien fonctionné / difficultés**

- Le recrutement des cédants : très fastidieux (mailing, communication large, liste de prospects et travail de phoning)
→ quelle attractivité de FSA pour les cédants ?
- Plénière : rôle des partenaires (plénière sur niveau 1 ou 2 ?), trouver des témoins jeunes installés localement en dehors du cadre familial avec des profils variés.
- La durée du test n'aura pas permis de tester le suivi des cédants dans la réalisation de leur plan d'action.
- Comment réaliser le recensement des structures de niveau 3 ?

Perspectives pour 2027 / volet transmission

- Communication sur le dispositif FSA indispensable :
services de l'Etat et de la Région, Chambre d'Agriculture, structures agréées de niveau 2, MSA, SAFER, centres de comptabilité, établissements bancaires, OPA au sens large, collectivités territoriales...
- Conserver les rendez-vous de niveau 1 suite rdv retraite MSA.
- Proposer un temps de plénière aux futurs cédants (mais pas comme porte d'entrée du dispositif)
- Attente de précision dans les décrets à venir / détail de ce qui relève du niveau 1 ou du niveau 2

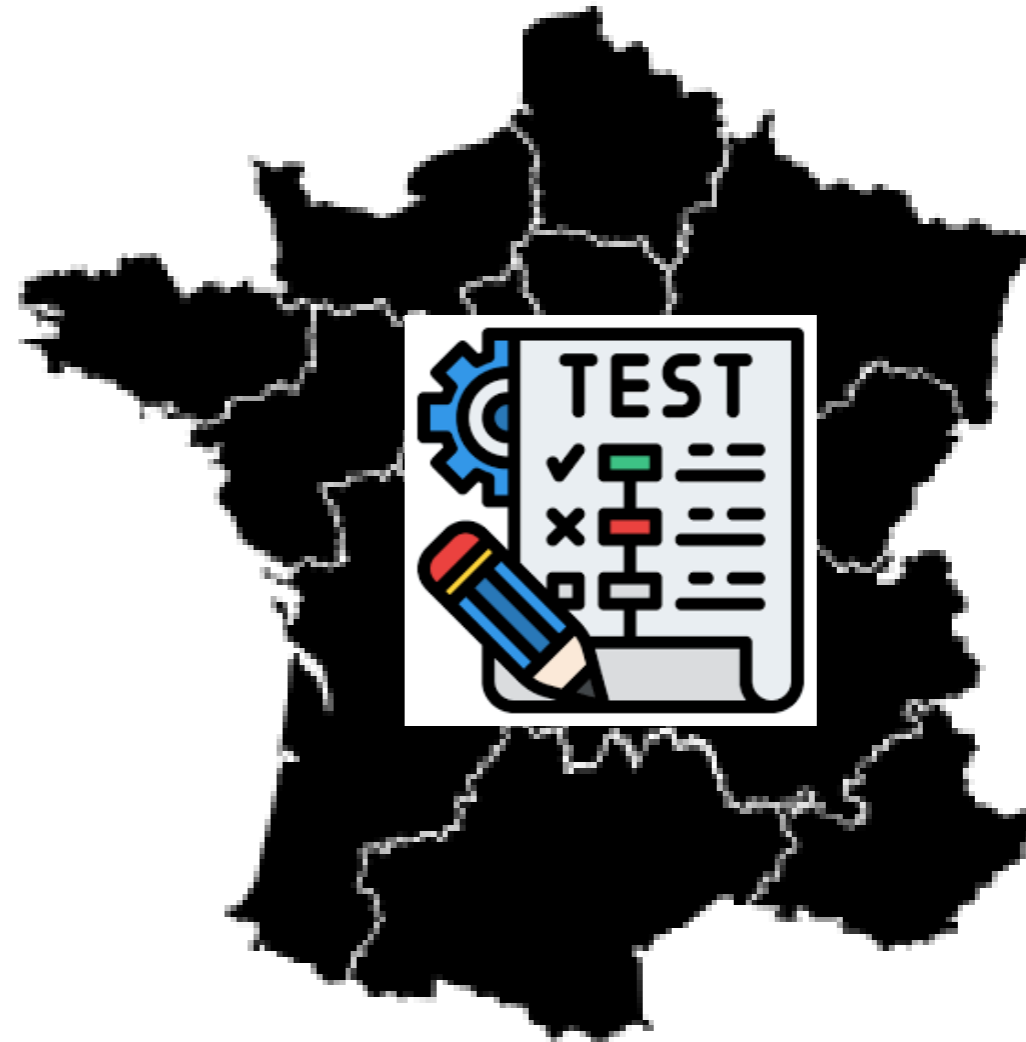
Phase test nationale

Mise en place 1^{er} janvier – 31 juillet 2026

Retour définitif des
expérimentations avec livrables
attendus sur la base d'un travail
collectif au plus tard 30
septembre 2026



Synthèse nationale, utilisation
des outils les mieux adaptés

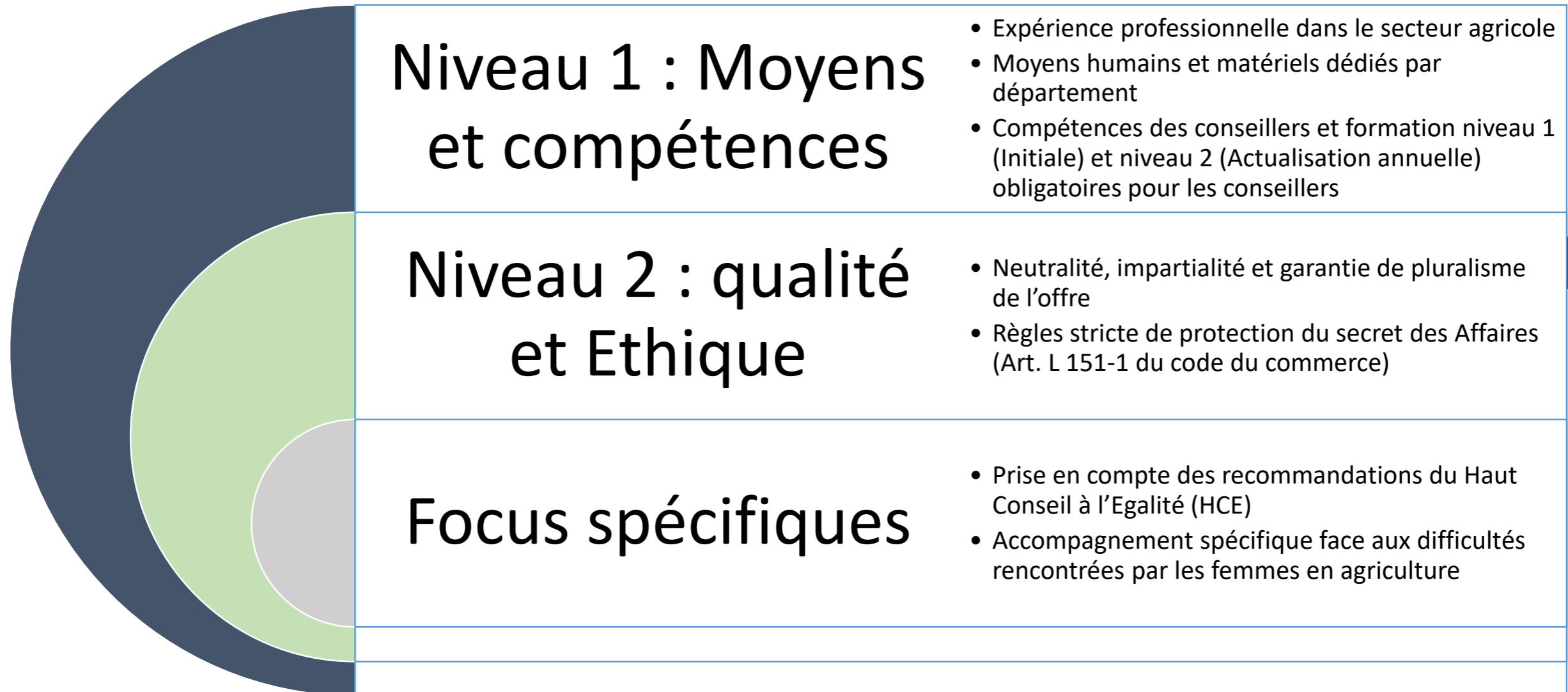


Temps d'échange n°1

Présentation du cahier des charges d'agrément des structures de conseil et d'accompagnement

Attendus du niveau 2

Décret 2026-323 du 28 avril 2026, socle national pour les structures de conseil et d'accompagnement



Compétences : le socle commun, I.B1

Conseiller disposant d'une expérience professionnelle dans le secteur agricole... ET

Savoir-faire (La technique)

Analyse globale des exploitations

Maîtrise écosystème légal, fiscal,
transition climatique

Panorama des solutions de
financements externes au réseau

Expertise en démarches
administratives (déclarations, mise aux
normes, contrôles)

Savoir-être (La posture)

Ecoute active et reformulation

Pédagogie et sens du service à l'utilisateur

Renforcement de l'autonomie
décisionnelle de l'agriculteur

Neutralité et impartialité

Mesures spécifiques (B2 – B4 du décret)

Installation



Le conseiller installation (I.B2)

Connaissance des dispositifs d'aides, des services compétents et modalités des aides

Anticipation des étapes critiques et point de blocage dans les projets d'installation

Transmission



Le conseiller transmission (I.B3)

Sensibilisation aux facteurs psycho-sociaux de la transmission

Expertise du contexte juridique, économique, social...lié à la cession agricole

Formation



Le conseiller formation (I.B4)

Ingénierie de formation : certification, FPC, VAE, apprentissage

Capacité à réaliser un diagnostic compétences au regard du projet, DJA...

Secret des affaires (II.6)

Obligations de définir des règles internes pour prévenir la transmission des données protégées

Consentement des propriétaires

Engagement des usagers mis en relation de non divulgation des informations

Pluralisme et équité (II.2)

Qualité du service :
Rédaction de projet personnalisé via un outil de diagnostic commun

Présentation de l'offre de prestataires de services hors FSA de la région et région limitrophe





Nombre suffisant de conseillers pour assurer les missions

Egalité et diversité (II.2)

Prise en compte des difficultés rencontrées par les femmes et mise à disposition des informations et moyens pour y faire face

Prise en compte des recommandations du Haut Conseil à l'Égalité

Agrément pour 4 missions de conseil et d'accompagnement

	Pour les porteurs de projet d'installation
	Pour porteurs de projet dits émergents
	Pour les porteurs de projet de transmission
	Pour établir l'état des lieux des compétences et, le cas échéant, le parcours de formation

Maintien de l'agrément respect cahier des charges 2026-323

Obligations de formation des conseillers (II.3)

1^{er} Niveau : Avant l'entrée en fonction ;
Maîtrise de l'écosystème FSA, obligations des
conseillers, des politiques
nationales/régionales installation, enjeux sur
la place des femmes en agriculture,
présentation des structures agissant hors FSA,
enjeux psycho-sociaux de la transmission,
méthode commune formation, protection
sociale et sécurité au travail

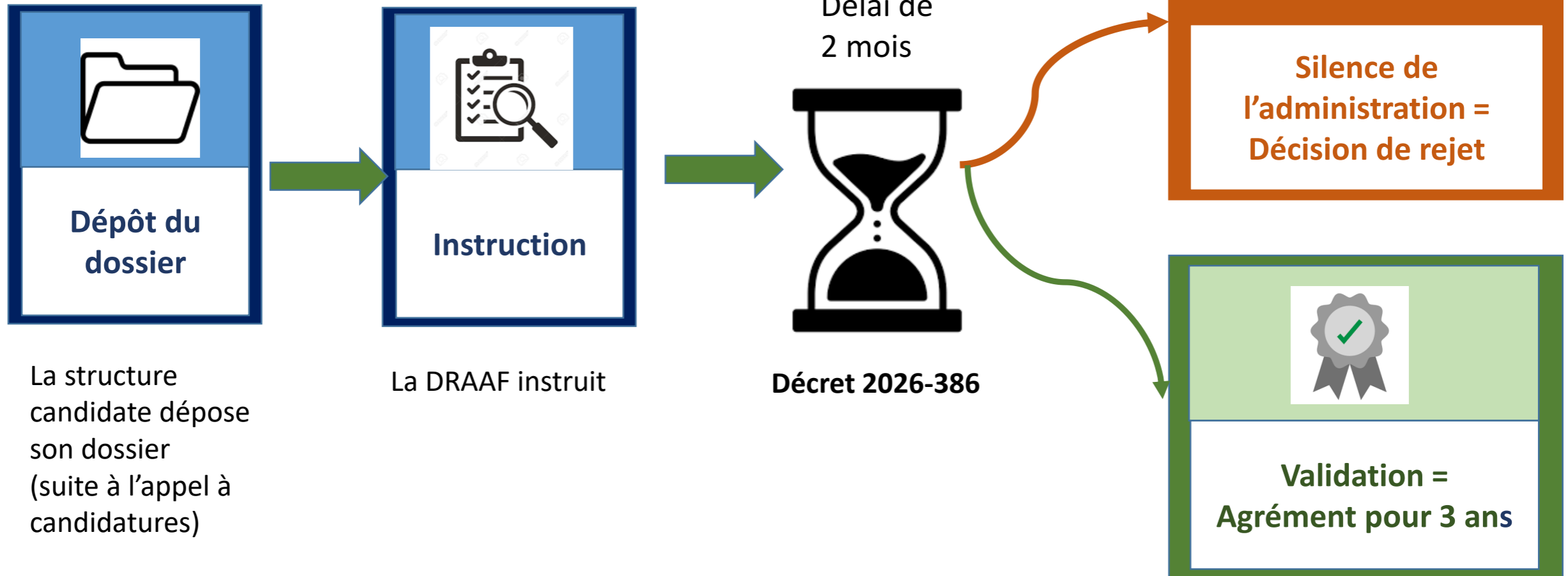
2^{ème} Niveau : Actualisation annuelle

Obligation des structures Bilan (II.4)

Rapport annuel transmis (31 mars)

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Agréments des structures de niveau 2



La délivrance de l'agrément est une compétence du préfet de région

- Délivrance par le préfet de région

Actif

Durée : 3 ans maximum
(date d'expiration
unique définie
nationalement)

Conditions : respect du
cahier des charges
régional / national

Suspendu

Durée : 3 mois
Renouvelable X1

Motifs : non respect du
cahier des charges,
mission non remplie,
refus de contrôle

Retiré

Retrait total ou partiel

Processus : après
notification, délai de 1
mois pour présenter des
observations

**Lors de la mise en œuvre,
notification est faite au
PADU**

Dossier de candidature et modalités d'instruction : arrêté ministériel à venir
Le silence gardé pendant 2 mois vaut décision de rejet (décret 2026-386)
Date unique d'expiration de l'agrément fixée par le ministre chargé de l'Agriculture

L'adaptation régionale du cahier des charges

Ce que l'on peut faire



Adapter aux
spécificités régionales

Ce que l'on ne peut pas faire



Modifier le décret

Thème	Recommandations
Conseiller	Nombre de conseillers suffisant : définir le nombre et volumétrie
Conseiller	Formation des conseillers
Contenu Mission	Liste prestataires hors fsa et niveau 2 sur SI
Contenu Mission	Liste prestataires hors fsa et niveau 2 uniquement départementaux
Contenu Mission	Obligation des temps collectifs pour émergence installation
Contenu Mission	Présentiel pour les accompagnements
Structure	Agrément à des structures départementales uniquement
Structure	Structure tête de réseau avec délégation
Structure	Structure à but non lucratif uniquement
Structure	Limitier l'accès structure niveau 2 au réseau des chambres d'agriculture

Premières remontées de la part des partenaires sur les souhaits de modification du cahier des charges, certaines peuvent être envisagées d'autres non



Temps d'échange n°2

Le calendrier FSA de la fin d'année

62

6 mois pour un démarrage le 1^{er} janvier 2027

Temporalité régionale et nationale

CRIT

23 juin 2026

Validation du cahier des charges régional –
Consultation partenaires

Prévisionnel Août 2026

Appel à candidatures FSA, agrément niveau 2

Prévisionnel 1^{er} Septembre 2026 au 15 octobre

Agrément des structures de niveau 2

Prévisionnel Décembre 2026

Mise en place de FSA

1^{er} Janvier 2027

Temporalité nationale

Textes en cours de
validation

Textes en cours de
rédaction

Construction du
Système d'information

Mise en place de FSA
1^{er} Janvier 2027

Fin

Textes réglementaires associés

- Loi LOSARGA du 24 mars 2025
- Décret 2026-386 du 20 mai 2026 silence gardé
- Décret 2026-387 du 20 mai 2026 : agrément 3 ans
- Décret 2026-323 du 28 avril 2026 : cahier des charges FSA2
- Décret 2026-160 du 4 mars 2026 : fin PAI/PPP/Stage 21h
- Décret 2026-135 du 27 février 2026 : composition CNIT
- Arrêté ministériel du 27 janvier 2026, convention d'essai d'association (art 26 LOSARGA)
- Instruction technique 2026-211 du 13/04/26 diagnostics modulaires

Textes réglementaires non encore publiés

B) Textes en cours de validation

- Décret simple relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « répertoire départemental unique » : **saisine de la CNIL le 15 juin**
- 2 Décret sociaux (1 DS et 1 DCE) :
 - Un décret en Conseil d'Etat modifiant l'article R. 741-65 du code rural et de la pêche maritime : **examen du texte par le Conseil d'Etat ;**
Un décret simple relatif à la protection sociale ouverte à une personne engagée auprès du réseau France services agriculture dans un projet personnalisé d'installation en agriculture : **publication concomitante au DCE précité**
- Décret simple fixant les modalités d'exercice de la mission de service public liée à la politique d'installation et de transmission des exploitations agricoles : **texte transmis à la direction des affaires juridiques pour validation**
- Décret simple relatif aux conditions de contrôle par l'autorité administrative du respect des règles applicables au réseau FSA : **texte transmis à la direction des affaires juridiques pour validation**

C) Textes restants en cours de rédaction

- Arrêté relatif à la composition des dossiers de demande d'agrément des structures de conseil et d'accompagnement du réseau France services agriculture. **Le projet va être transmis aux DRAAF/DAAF pour consultation**
- Arrêté relatif à la grille de positionnement pour l'entretien réalisé par le PADU. **Discussions en cours avec CDA France**
- Arrêté relatif à l'outil de diagnostic de la situation des usagers du réseau commun à l'ensemble des structures de conseil et d'accompagnement agréées dans une même région **ET** au projet personnalisé d'installation. **Le projet va être transmis aux DRAAF/DAAF pour consultation**
- Décret relatif à la gouvernance de la politique d'installation et de transmission en agriculture : **Discussions en cours/Arbitrage**